

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2011

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°932 SEANCE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

Mme DI BERNARDO, l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, Mlle Ervera, MM. Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mallé, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tissier, Vandewalle, Vignier, Wane.

Excusés : M. Richard (pouvoir à M. Jouy), M. Tétart (pouvoir à M. Schmitz), après le vote de la DM1 : M. Mallé (pouvoir à M. Sylvestre).

Communications de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT – J'ai plaisir à accueillir dans la tribune du public de nouveaux collaborateurs du Département, notamment de la Direction des Territoires d'Action Sociale et de la Direction des Bâtiments, des Moyens généraux et du Patrimoine. Je leur souhaite la bienvenue en votre nom à tous.

Vous trouverez sur vos tables une série de documents. Nous avons réédité le guide de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour le mettre à jour. Actuellement, il y a environ 12 000 bénéficiaires de l'APA dans les Yvelines.

Maryse Di Bernardo rapportera une délibération relative au plan exceptionnel d'aides aux collectivités pour leurs édifices culturels structurants. J'ai tenu à ce qu'on édite un cahier pour faire le point sur ce plan exceptionnel sur la période 2007 à 2010. Il est remarquable, j'en remercie les services.

Nous en avons besoin depuis très longtemps : un document vantant les atouts de notre département auprès des entreprises pour les inciter à s'y implanter a été réalisé dans une version française et une version anglaise. Nous le diffuserons lors du salon de l'immobilier d'entreprise qui se tiendra le 30 novembre prochain. C'est à l'occasion de ce salon que j'avais signé avec Eiffage le second plan relatif au très haut débit sur les zones d'activité. Je remercie Marie Guévenoux et le service communication d'avoir réalisé cette plaquette. L'attractivité est déterminante, encore faut-il la mettre en valeur.

Nous examinerons ultérieurement la DM 1 de l'exercice 2011. J'ai cependant à vous préciser qu'en application du code général des collectivités territoriales, la délibération de la décision modificative

n° 1 de l'exercice 2011 doit être signée par tous les élus présents à la séance au cours de laquelle il est procédé à son adoption.

Un document sera donc soumis à votre signature au cours de cette séance pour attester de votre présence lors de l'examen de ce dossier.

Je vous informe également de l'arrivée d'Emmanuelle Quantin, qui succède à Armelle Leroux à la direction des finances et prendra ses fonctions le 2 décembre. Elle a travaillé dans les cabinets Andersen et Ernst & Young dans le consulting, à travaillé au STIF également. Voyez que l'élément féminin reste prépondérant dans cette direction où une femme succède à une autre. J'espère que vous lui réserverez un excellent accueil.

Adoption d'un compte rendu analytique

Le compte rendu analytique de la séance du 23 septembre 2011 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Désignation de représentants de l'Assemblée dans un organisme extérieur

M. LE PRESIDENT – Suite à la modification de la composition du comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, nous avons à y nommer six représentants. Nous disposons de quatre sièges occupés par Christine Boutin, Marie-Hélène Aubert, Hervé Planchenault, Yves Vandewalle. Il vous est proposé de nommer en plus pour nos représenter Jean-Louis Barth et Jean-Marie Tétart.

En l'absence d'autre candidature, il en est ainsi décidé.

Rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France - Gestion exercices 2004 et suivants

M. LE PRESIDENT – Nous avons reçu le rapport de la Chambre régionale des Comptes concernant la gestion du Département de 2004 au tout début de 2009. J'ai eu un long entretien avec le conseiller de la Chambre, qui s'est entretenu de même avec mes prédécesseurs.

Le rapport contient des observations critiques mais, et c'est l'essentiel, aucune injonction contraignante. Notre gestion a été considérée comme bonne sur cette période. Mais l'intérêt de ce genre d'expertise, qui se produit tous les quatre à cinq ans dans les collectivités comme les nôtres, est de nous signaler les domaines où nous pouvons mieux faire.

S'agissant de la situation financière, de la sincérité du budget et de la fiabilité des comptes, le rapport souligne que les dépenses sont inférieures à celles de la moyenne des départements de plus d'un million d'habitants, que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et que les dépenses d'investissement sur cette période ont été couvertes par l'excédent de la section de fonctionnement et non par l'emprunt. Cela traduit la qualité des finances de notre département, à la différence de celles de beaucoup d'autres.

Certaines critiques concernaient la gestion des ressources humaines et je les ai fait remonter immédiatement à la DRH, pour améliorer la situation.

De même sur la politique d'aide au développement économique, dont nous avons parlé en Assemblée, la Chambre considère qu'il y avait peut-être un peu de laxisme dans l'aide que nous apportons aux grands groupes. Il était nécessaire de redresser la barre. Nous y avons remédié tous ensemble en optant pour des avances remboursables, notamment en faveur des grands groupes, tout en continuant en revanche à subventionner les PME. Dans ce domaine, je serai également très vigilant sur la création d'emplois et le maintien des sociétés sur notre territoire, dont beaucoup d'entre vous se préoccupent. Notre ancien collègue Philippe Esnol avait donné l'exemple d'une entreprise installée sur sa commune avec l'aide du Département et qui s'était délocalisée quelques

années plus tard. Dans les conventions, nous prévoions que, dans ce cas, il faut restituer les fonds accordés.

La Chambre régionale mentionne également le projet de circuit de Formule 1. Vous en connaissez le coût, je n'y reviens pas. Mais si ce projet s'est arrêté, c'est que nous n'avions plus de partenaire puisque l'État et la fédération de l'automobile se sont désengagés. De ce fait, nous n'avons toujours pas de circuit de formule 1 en France, mais il existe des projets sur le circuit Ricard et en liaison avec la Belgique pour un grand prix commun en alternance.

La chambre a également émis des observations sur la politique de communication. Nous avons créé un service, ce qui implique forcément des créations de postes. Mais je veille particulièrement à réintégrer dans ce service toutes les activités de communication attachées à des directions, comme celle de la culture, afin d'éviter des doublons. La Chambre souligne aussi qu'en matière de stratégie de communication, certains projets sont restés sans suite. C'est le cas des manufacturiers de la mémoire. J'avais engagé cette opération, mais elle s'est avérée trop coûteuse, et s'agissant de mettre en valeur les métiers du patrimoine, il appartient plus à Paris de le faire. Seuls, nous n'y aurions pas réussi.

La Chambre a également fait des observations judicieuses dans le domaine éducatif. Elle nous a recommandé de procéder à des commandes groupées de tableaux numériques éducatifs plutôt que de subventionner les communes. La difficulté est que la technique évolue tellement que l'on préfère commander le produit le plus innovant. Mais il est vrai que les économies d'échelle peuvent être substantielles. C'est là un exemple de la demande plus générale de la Chambre régionale des Comptes de faire des efforts pour rationaliser les achats.

Globalement, j'ai essayé de tirer le maximum d'informations de ce rapport, pour améliorer autant que possible les services que nous fournissons aux Yvelinois. Mais je retiens que nos comptes sont fiables et sincères et que nous obtenons un satisfecit pour la situation financière de notre département.

M. SYLVESTRE – Le débat d'orientations budgétaires coïncide avec la transmission par la Chambre régionale des Comptes de son rapport sur la gestion de notre département pour la période 2004-2009. Elle a passé au crible différents aspects – situation financière, gestion du personnel, frais de communication, engagements financiers, aides aux grandes entreprises.

Jean-Louis Barth exprimera nos réserves sur vos choix budgétaires pour 2012. Comment admettre en effet que, dans une conjoncture difficile, la majorité réduise les crédits pour la solidarité et les services aux Yvelinois ?

Nous différons sur la gouvernance du Département, et sur les politiques menées, en particulier pendant la période de 2004 à 2009. Un certain nombre d'observations de la chambre régionale confortent notre position.

D'abord, l'opposition préconise depuis longtemps une réduction du train de vie du Département et le souhaite plus modeste et plus transparent. Les dépenses de l'exécutif en frais de bouche, collaborateurs de cabinet, logements et autres sont importantes.

Ainsi l'opposition a plusieurs fois mis en garde le président de l'époque sur l'organisation de son cabinet. Le rapport souligne qu'en novembre 2008, il comptait environ 70 collaborateurs, alors qu'une dizaine paraît un chiffre raisonnable. Par ailleurs, on n'a guère d'éléments à disposition sur les embauches contractuelles et ponctuelles dans les services du Département. La chambre régionale a également relevé l'absence jusqu'en 2009 d'un vice-président chargé des finances et d'une direction de l'audit qui ne soit pas rattachée au président. Les heures supplémentaires, notamment d'agents de cabinet, ont augmenté de 157 % entre 2005 et 2008, avec un quota d'heures supplémentaires déclarées supérieur au contingent mensuel légal. A cette gestion des effectifs de cabinet, s'ajoute la mise à disposition à titre gratuit d'une cinquantaine d'agents du Département pour un montant de 500 000 euros par an.

Nous avons aussi à maintes reprises sonné l'alarme concernant les dépenses astronomiques de communication du Département. La Chambre régionale relève que le budget de communication a doublé entre 2005 et aujourd'hui. Elle estime même que ce budget a atteint les dix millions par an. La campagne de promotion « made in Yvelines », qui, en 2007, a coûté 700 000 euros, ne fait l'objet d'aucune évaluation, selon le rapport, pages 39 à 41.

Enfin, s'agissant des aides économiques, le rapport relève que 98 % des interventions vont à la recherche-développement et bénéficient en majorité aux grandes entreprises. Il y est dit que les clauses relatives à la résiliation et à la restitution de fonds en cas de non respect des engagements, notamment en matière d'emplois créés, ne sont pas appliquées. On y mentionne la subvention départementale de 1 250 000 euros accordée à Continental à Rambouillet peu avant que l'usine ne se délocalise en Tunisie, en supprimant 400 emplois. De même Thomson, à Conflans, a reçu 95 millions d'euros et a supprimé, plus tard, 119 postes. Le Conseil général n'a pas jugé utile à l'époque de réclamer *a posteriori* les subventions publiques et l'a réaffirmé dans sa réponse à la Chambre.

En lisant le rapport, page 35, on s'aperçoit que le Département a géré à la légère l'argent public. La copie des contrats de travail n'est pas demandée et un simple état de frais de personnel tient souvent lieu de justificatif. Par exemple les sociétés Vectrawave, qui a perçu 156 157 euros et Nanectis qui a perçu 343 600 euros ont présenté des justificatifs d'embauche de collaborateurs arrivés avant la signature de la convention avec le Département.

Notre groupe ne cesse de dénoncer cette politique onéreuse de soutien aux grandes entreprises qui ne débouche pas sur l'emploi et l'activité locale. Il partage les interrogations de la Chambre régionale des Comptes sur l'intérêt, pour une collectivité locale, de subventionner de grandes entreprises implantées sur son territoire. Nos combats ne sont pas vains puisque le Conseil général se résout, sous votre présidence, à s'orienter vers des prêts remboursables. Mais il devrait maintenant concentrer ses aides sur les PME-PMI innovantes et en faveur de l'installation d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs qui génèrent localement de l'activité pérenne et de l'emploi.

L'endettement de notre pays s'est accéléré, l'Europe traverse une crise sans précédent, on demande chaque jour aux Français beaucoup d'efforts et de sacrifices sans leur garantir des lendemains meilleurs. Il importe d'administrer notre collectivité dans la plus grande rigueur et la transparence, de proposer une politique dynamique et volontaire, au service des Yvelinois, qui soit plus équitable et plus équilibrée entre les citoyens.

Pour conclure, monsieur le Président, nous vous donnons acte de votre volonté d'aller vers des orientations que notre groupe préconise et nous vous en remercions.

M. LE PRESIDENT – Pour ce qui est de la transparence, depuis mon arrivée à la présidence j'ai souhaité que tous, vous puissiez avoir accès à tous les chiffres dont vous avez besoin.

Le terme de dépenses astronomiques, pour une période pendant laquelle je n'étais pas président certes, me semble quand même excessif. Il a fallu, comme je l'ai dit, créer un service de la communication presque à partir de rien : la montée en puissance a été rapide.

En tout cas, j'ai souhaité réduire le nombre de personnes dans le cabinet, et actuellement je n'ai que quatre collaborateurs : un directeur de cabinet, un chef de cabinet et deux chargés de mission. C'est amplement suffisant pour moi. Mais j'ai réintégré dans le service de communication tout un ensemble de personnes en provenance des différentes directions, et qui sont rattachées au cabinet – même la coopération décentralisée y était rattachée, comme quantité de services. J'ai pu réduire l'effectif global du cabinet de 70 à 58 personnes.

J'ai aussi voulu que notre effort de communication profite à tous, tous les Yvelinois et tous les élus, grâce à notre journal. Et le lancement d'un magazine doit s'accompagner d'une campagne de communication pour susciter la curiosité et l'intérêt. La mission est en passe d'être remplie. Le premier numéro a reçu un bon accueil. Il y en aura trois par an. J'ai souhaité que ce journal fasse connaître l'institution et les 4 000 collaborateurs qui œuvrent au service des Yvelinois dans tous les

domaines. Lors de la dernière campagne des cantonales, nous avons bien constaté le déficit d'information, ne serait-ce que par le faible taux de participation. De plus, d'après les enquêtes, la population ne connaissait pas du tout le rôle du Conseil général. Le journal doit combler cette carence. Mais je confirme à André Sylvestre que je serai très vigilant sur les observations qui nous ont été faites. Ce rapport est un document de travail dont il faut se servir. Nous aurons une nouvelle mission d'inspection dans quelques années et il importe donc de mettre en œuvre les préconisations faites cette fois par la Chambre régionale des Comptes.

M. SYLVESTRE – Je tiens à répéter, monsieur le Président, que nous vous donnons acte de vos efforts et de votre volonté d'aller vers plus de transparence et de rigueur.

M. LE PRESIDENT – Je vous en remercie.

L'Assemblée départementale prend acte de la tenue du débat sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Débat d'orientations budgétaires 2012

M. LE PRESIDENT – Dans la conjoncture actuelle, nationale et internationale, le débat d'orientations budgétaires n'est pas facile, nombre d'entre vous le savent en tant que maires. Tous, nous avons bien conscience en particulier des conséquences sociales de cette situation.

L'état des finances de notre pays a forcément des conséquences sur nos finances locales, comme les débats budgétaires au Parlement l'ont prouvé. La loi de finances pour 2012 conditionne en effet une partie de nos recettes. Il n'est que de citer les effets de la réforme de la taxe professionnelle, la péréquation des droits de mutation qui s'y est ajoutée, bref, la perte de toute autonomie fiscale, puisque nous ne maîtrisons plus que le foncier bâti.

D'autre part, je tiens à souligner les effets pervers des financements croisés. Dans ce cadre, les choix budgétaires de nos partenaires, Etat et Région, s'imposent à nous. Que le financement de l'un ou de l'autre, quand ce n'est pas des deux, fasse défaut, et nous ne sommes plus en état de porter seuls les très nombreuses opérations prévues ni de respecter le calendrier de réalisation d'infrastructures ou de projets de développement économique.

Enfin, chacun ici, en tant qu'élu local, sait combien la longueur des procédures retarde les réalisations et rend aléatoires les inscriptions budgétaires. Nous aimerions tous faire mieux et plus vite. Mais les délais s'allongent : le temps de l'élu n'est plus du tout celui de la réalisation des grandes infrastructures qui concourent à l'attractivité de notre territoire.

Je ne reviens que d'un mot sur nos grands principes en matière de finances : maîtriser les dépenses pour maintenir une fiscalité basse – la plus basse d'Ile-de-France ; favoriser l'autofinancement de nos investissements ; réduire au maximum le recours à l'emprunt – ce qui n'est pourtant pas une finalité en soi. Le recours à l'emprunt peut être nécessaire et, comme je souhaite que le Département soit exemplaire en ce qui concerne la couverture totale du territoire par le haut débit, y compris le Sud Yvelines et les territoires ruraux, le recours à l'emprunt me semble tout à fait légitime dans ce cas.

Sur cette base, j'ai préparé un budget qui allie vigilance et volontarisme.

Vigilance, car je souhaite bâtir un budget cohérent et sincère, vigilance sur les recettes et les dépenses puisque je prends pour référence les données, très objectives, du compte administratif pour 2010. Cette prudence est, me semble-t-il gage du sérieux de l'élaboration de notre budget. Vigilance enfin dans le contrôle des dépenses. Je remercie les services et les vice-présidents : j'ai en effet fixé une augmentation des dépenses de fonctionnement de 2,5 % au maximum, contre 3,1 % l'an dernier, ce qui rend très difficile l'exercice auquel ils doivent se livrer, car nous ne contrôlons pas l'évolution des dépenses sociales obligatoires.

Vigilance donc, mais volontarisme tout autant, car il nous faut investir massivement. Nous sommes en concurrence avec le reste de l'Ile-de-France et en particulier la petite couronne, avec la taxe sur les bureaux. Nous n'avons aucune garantie de maintien des entreprises sur notre territoire. Elles peuvent se délocaliser, et cela à l'intérieur même de la région : Dassault Systèmes, société emblématique du savoir-faire français, a choisi de s'implanter à Vélizy. Mais si les transports promis ne se réalisent pas, l'entreprise peut très bien repartir à La Défense. Rien n'est acquis, seul l'investissement dans les territoires à enjeux nous conforte. Nous avons, de ce point de vue, la chance d'être le seul département d'Ile-de-France à être concerné par deux opérations d'intérêt national, celle de la Seine Aval et celle du plateau de Saclay. C'est un atout considérable, profitons-en, et profitons également de cet autre atout qu'offrent nos territoires ruraux, dans un département constitué à 80 % d'espaces naturels.

Ce budget comporte quatre grandes missions : faire des Yvelines un département équilibré et attractif, comme je viens de l'évoquer ; agir pour la solidarité envers les plus fragiles : c'est là une priorité pour moi et de toute façon la mission première du Conseil général ; mettre à la disposition de la population de services publics de qualité ; ainsi notre action pour les collèges, notre aide aux communes pour la résorption des préfabriqués dans les écoles, toute notre action éducative, sociale, culturelle, apporte à la population des équipements de qualité ; enfin, la quatrième grande mission du Département est d'offrir des supports fonctionnels, notamment la direction des services informatiques et les ressources humaines.

Un enjeu économique fondamental porte sur les transports et le logement, garants du développement et du maintien des entreprises. Nous avons pris du retard dans le domaine des transports. Par exemple, le bouclage de la A 104 aurait dû déjà être inauguré, et nous ne savons toujours pas quel tracé l'Etat va retenir ! Avec François Deligné, nous nous sommes battus pour sauver le réseau express Grand Paris dans la traversée des Yvelines et obtenir la liaison entre Saint-Quentin, Versailles et Orly. Enfin, nous avons arrêté le schéma de développement numérique. J'ai présidé la semaine dernière le troisième comité de pilotage et je vous ferai, dans le budget, des propositions significatives pour que les Yvelines soient le premier département d'Ile-de-France à être totalement couvert dans un délai de huit ans. C'est essentiel pour le télétravail et le travail à la carte, qui améliore aussi la fluidité de la circulation.

Le deuxième grand enjeu est le social, avec plus précisément le pacte territorial d'insertion professionnelle, dont Pierre Fond a souvent parlé : l'insertion n'est pas une fin en soi, ce qui compte est le retour à l'emploi. C'est onéreux, sans que le succès soit toujours au rendez-vous. Mais il est absolument nécessaire d'épauler ceux qui sont en état de retrouver un emploi. La question de la dépendance est au cœur de nos actions, comme la politique en direction des familles. S'agissant de l'APA, il y a peut-être un motif d'optimisme pour l'avenir, avec la possibilité de récupération sur succession. J'ai toujours plaidé en ce sens, pourvu que l'on soit attentif à aider les personnes. Il ne faudrait pas qu'une pression familiale s'y oppose. Mais en tant que jeune élu, j'ai souvent été juge suppléant dans ce qui était alors les commissions cantonales d'aide sociale : on pratiquait la récupération sur succession pour les personnes placées en maison de retraite. Aujourd'hui, il me semble tout à fait normal qu'une partie importante de l'APA puisse être récupérée, ce qui devrait alléger d'autant nos finances.

M. VANDEWALLE – C'est de saine gestion.

M. LE PRESIDENT – Et tout simplement de justice.

Le troisième enjeu est celui du cadre de vie. L'environnement est un atout extraordinaire pour les Yvelines, le patrimoine culturel et naturel contribuent fortement à notre attractivité. J'entends, dans ce domaine, avoir une politique fortement volontariste, avec les franchissements de Seine, la multiplication des voies vertes, les aménagements des deux rives de la Seine. Nous devrions nous retrouver et je serai aidé par la Région sur cette politique verte que j'entends porter. Je veux

également aider les collectivités, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, à rendre leur patrimoine moins consommateur d'énergie. Les maires auront tous des travaux à faire et le Département les aidera un peu plus, car nous devons tous assumer cet effort, dans un esprit de responsabilité envers les générations qui nous suivront.

Nous pourrions réaliser ces ambitions grâce à notre capacité à dégager des marges de manœuvre. Le projet de budget est établi sur un niveau de recettes d'un peu plus de un milliard d'euros. Les dépenses de fonctionnement devraient pouvoir être contenues à moins de 900 millions d'euros, afin de respecter l'objectif que nous nous fixons d'une augmentation maximale de 2,5 %. L'épargne brute serait de l'ordre de 120 millions d'euros. Nos 350 millions d'investissement seraient donc financés par ces 120 millions d'autofinancement, par 80 millions d'euros de dotations et de subventions, et 150 à 160 millions de possibilités d'emprunt, en fonction de l'avancement des projets. Tout cela nécessite une vigilance accrue des élus et des services, dans la volonté de faire avancer le Département : vous pouvez compter sur moi pour la porter, en notre nom à tous.

Je vous donne maintenant la parole, après l'intervention de Maurice Solignac, vice-président délégué aux finances.

M. SOLIGNAC – Il est sage, monsieur le président, d'avoir, comme vous l'avez fait, envisagé l'avenir avec une grande prudence. En effet, nous ne sortirons pas de la crise en 2012, la prévision d'augmentation du PIB étant de à peine plus de 1 %. On annonce une inflation en légère reprise, et des prévisions d'investissement productif atones dans un contexte de fortes incertitudes sur les perspectives d'activité et les conditions d'accès au crédit.

Le déficit de la France devrait atteindre encore 4,5 % du PIB et la dette publique continuer à s'accroître pour atteindre 87,4 % du PIB.

Dans ce contexte plutôt inquiétant, je salue et je partage votre souhait de réagir fermement par la maîtrise de la dépense publique, en fixant comme objectif une limite de 2,5 % à nos dépenses de fonctionnement, ce qui suppose de trouver des économies sur les crédits courants afin de dégager des marges de manœuvre pour financer la croissance des dépenses obligatoires, notamment les prestations sociales qui connaîtront un fort dynamisme. Ces économies seront également nécessaires pour accroître les moyens consacrés aux secteurs prioritaires.

Heureusement, face à ces nouvelles plutôt inquiétantes, notre Département possède quelques atouts forts.

Le premier, c'est la remontée du produit des droits de mutation. Après une forte baisse à la fin de 2009, nous avons atteint un plancher à 160 millions d'euros. Le produit des droits de mutation est reparti fortement à la hausse en 2010, pour atteindre un montant net, après péréquation, de 225 millions d'euros. Il faudra attendre la fin de l'année pour donner un chiffre pour 2011, décembre étant en général aléatoire en fonction de l'activité notariale. Mais il est certain que 2011 se classera dans les bonnes années. Aussi pouvons-nous bâtir la partie de nos recettes liées aux droits de mutation sur une prévision située raisonnablement entre les deux chiffres que j'ai cités.

Un autre élément important pour nos finances, que j'ai déjà évoqué l'an dernier, est l'hypothèse, de plus en plus répandue, de la récupération sur les successions d'une partie des sommes versées au titre de la solidarité, sous réserve du maintien d'un plancher dont le montant est loin d'être défini. La légitime solidarité envers les plus faibles ne doit pas avoir pour conséquence de valoriser les successions au profit d'héritiers dont la situation sociale n'est pas forcément la même. Ce projet ne sera pas en application en 2012, mais en cette année électorale, le grand débat sur la dépendance ne pourra pas ne pas être ouvert.

Au cours du grand débat des présidentielles, il sera certainement question d'un troisième thème qui nous importe, celui de la revalorisation des bases locatives, socle de l'imposition locale. Succédant à la réforme sur les locaux commerciaux, il devrait concerner l'ensemble des biens immobiliers, afin de réparer les injustices dues à une méthode d'estimation aujourd'hui dépassée et incompréhensible.

Un quatrième élément positif, que vous avez à juste titre souligné, monsieur le président, est le faible niveau d'endettement de notre collectivité. A la fin de cette année, notre dette comptable théorique sera d'environ 100 millions d'euros, niveau particulièrement faible si on le compare aux autres départements. C'est la première et la plus importante marge de manœuvre à notre disposition pour poursuivre l'investissement afin de renforcer l'attractivité des Yvelines pour les habitants et pour les entreprises.

Notre salut viendra non pas de la redistribution, mais de la croissance. En ces périodes de contraintes, il est d'autant plus important de faire progresser nos investissements productifs comme, pour citer le plus emblématique, le nouveau schéma départemental territorial d'aménagement numérique. Je loue votre détermination à faire des Yvelines un département exemplaire en la matière, un département en tête, capable de capter des projets d'entreprises porteurs d'emplois nouveaux – et par là des recettes fiscales supplémentaires.

Venons-en enfin à la fiscalité départementale. Nous maintiendrons le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi nous resterons le département le moins fiscalisé de tous les départements de plus de un million d'habitants et notre taux d'imposition sera de plus de 50 % inférieur à la moyenne des départements franciliens.

Toutes ces nouvelles, plutôt bonnes, doivent conforter notre optimisme – qui doit rester tempéré néanmoins, car nous aurons aussi des contraintes fortes à respecter et il nous faudra redoubler de vigilance.

Les dotations de l'Etat seront gelées en 2011. Le fonds de péréquation au titre de la CVAE limite la croissance de nos recettes, ce qui doit vous conforter dans votre volonté de développer les activités économiques dans notre département.

Nous devons rester attentifs à notre niveau de dépenses, parce que nous pensons aussi que l'utilisation de l'argent public doit avoir des limites. La progression de la masse salariale doit être contenue, et la priorité donnée aux redéploiements en interne afin de répondre aux besoins de l'action départementale. Nous aurons pour objectif l'efficacité de nos services et l'évaluation de notre action permettra d'accroître notre efficacité. Il nous faudra tout simplement adapter la demande à la plus stricte nécessité.

Les objectifs ambitieux que vous venez de fixer sont ceux d'un Département qui est un acteur social et un aménageur du territoire. Ces orientations témoignent de votre ambition pour les Yvelines et de votre résolution à engager les évolutions indispensables pour préparer l'avenir.

M. BARTH – Nous avons pris connaissance, avec beaucoup d'attention, du document relatif aux orientations budgétaires. Vous nous l'avez communiqué en temps et en heure, je vous en remercie. Nous félicitons également les services qui ont élaboré ce document, même si, probablement, le souci de communication a sa part dans sa présentation. C'est de bonne guerre. C'est vous, l'avouerez, un bon début.

M. LE PRESIDENT – Nous attendons la suite.

M. BARTH – Le contexte est très préoccupant : la situation économique et sociale n'incite pas à l'optimisme. Pour autant, il ne faut pas baisser les bras. Néanmoins, rappelons ce contexte : c'est une crise économique mondiale, largement produite par les comportements irresponsables de la sphère financière à laquelle, au nom d'un libéralisme prédateur, on a laissé la bride sur le cou. C'est aussi une construction européenne réduite aux intérêts électoraux nationaux à courte vue. L'Union européenne, qui aurait pu être un acteur majeur de la scène mondiale, finira par être une troupe même pas joyeuse menée par des nains impuissants, nostalgiques des gloires passées, réduits à tendre la sébile aux nouveaux riches auxquels, hier encore, nous témoignions notre commiseration.

M. LE PRESIDENT – C'est sévère !

M. LEQUILLER – Et très largement exagéré.

M. BARTH – Non, c'est un spectacle auquel nous assistons chaque jour – hier encore, sans grand résultat.

C'est enfin un contexte national dans lequel ceux qui gagnent le plus contribuent proportionnellement le moins au fonctionnement du pays auquel ils doivent leur formation, leurs avantages fiscaux et leur fortune, quand ils ne s'exilent pas fiscalement, sans doute dans un grand élan patriotique, dans des paradis fiscaux ouverts aux profiteurs décomplexés.

L'austérité, qui semble être le seul remède à la crise, risque d'étouffer toute reprise de la croissance : ainsi, le malade mourra guéri. Elle frappe durement non seulement les catégories au bas de l'échelle, mais aussi la classe moyenne dont beaucoup de membres craignent le déclassement.

La désindustrialisation de notre pays finira par faire de nous des consommateurs désargentés de produits importés.

Dans un tel contexte, la politique sociale qui est l'axe 2 de vos orientations budgétaires sous le titre « agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles » aurait pu être l'axe 1, même si une politique sociale n'est évidemment possible qu'en fonction des moyens dont dispose la collectivité et s'il est donc nécessaire de tout faire pour développer l'activité.

Rien de démagogique dans cette position : Nous exprimons ici la volonté de donner la priorité à ce qui est vital pour nombre de nos concitoyens. En effet, si nous approuvons bon nombre de vos propositions, nous nous inquiétons dans la mesure où, en général, on recherche des économies sur des budgets comme la culture et comme la solidarité et l'action sociale, ce dernier d'autant qu'il est le plus élevé.

A preuve : Pour votre axe 1, l'attractivité du Département, vous prévoyez un soutien accru ; pour l'axe 2, le social, qui est pourtant notre « cœur de métier », la maîtrise des dépenses. Ce contraste a dû échapper à ceux qui ont élaboré ce document.

Par exemple, il est dit, pour l'insertion sociale et psycho-sociale, qu'il faut recentrer nos interventions sur le champ de compétences propres au Département. Cela pourrait bien signifier que l'on serait allé au-delà de ce champ et qu'on s'apprêt à réduire ou à abandonner ces interventions.

Nous nous étonnons aussi régulièrement de la nécessité de recourir à des établissements au-delà de nos frontières pour accueillir des Yvelinois handicapés. Cela grève le budget des familles, affaiblit les liens et pèse lourdement sur nos finances. Nous nous étonnons également qu'en DM1, le nombre de bénéficiaires de la prestation complémentaire handicap soit revu à la baisse, sans qu'on nous dise s'il y a une diminution du nombre de demandes.

De même, il était prévu de mettre en œuvre une structure de conseil et de soutien aux adolescents sous la forme d'une maison de l'adolescent dont le mode d'organisation et d'action sur le territoire resterait à définir. Votre document n'en fait toujours pas mention, alors que cette maison est annoncée sur le site du ministère de la santé depuis 2009.

Nous voulons un soutien fort à l'insertion professionnelle. Cela passe notamment par le maintien des subventions aux associations actives dans ce domaine quand bien même d'autres financeurs abandonnent ou réduisent leur participation. Or, ce qu'on appelle des ajustements à la baisse dans la DM1, sans d'ailleurs qu'on sache quelles associations sont touchées, ne sont pas pour nous rassurer.

De même il nous paraît indispensable d'assurer un soutien efficace aux familles précaires, qu'elles soient biparentales ou monoparentales : beaucoup d'enfants grandissent dans des familles en difficulté. C'est un problème moral, et c'est l'avenir qui est en cause.

L'axe 1 de votre projet s'intitule « s'engager pour un département équilibré et attractif ». C'est un objectif auquel nous souscrivons, car il recouvre l'ensemble des conditions à remplir pour assurer à nos concitoyens de bonnes conditions d'existence sur notre territoire. Travailler, se déplacer, se loger, élever ses enfants pour les préparer à un avenir, se divertir, être soutenu dans l'adversité ou dans le grand âge, voilà des objectifs que nous partageons tous ensemble ici. Nous devons donc nous

donner les moyens de les atteindre, en ciblant les investissements, pour développer des structures collectives et des services de proximité, et non pas en cherchant à tout prix à contenir ces budgets. On peut parfois se demander si l'on ne se dirige pas vers une politique de restriction de l'accès aux aides.

S'agissant du travail, dans le cadre d'action qui peut être celui du Département, nous sommes favorables au principe d'aider les entreprises, dans la mesure où leur activité est profitable à la création et au maintien de l'emploi.

Le soutien à la recherche-développement ainsi qu'à l'innovation est légitime, pour autant que le fruit de ces recherches engendre un développement de l'activité dans notre département et non pas des fermetures ou des départs d'usine. EN ce sens, il nous paraît indispensable, dans l'intérêt de la collectivité, de s'assurer avant toute décision que ces objectifs sont effectivement partagés par les bénéficiaires de ces aides et qu'il ne s'agit pas de simples effets d'aubaine qui n'engagent à rien. Nul ne peut admettre qu'une grande entreprise, dont les résultats sont bénéficiaires, supprime des emplois, comme on l'a vu récemment.

Un bon point est la modification du dispositif d'aide pour passer de la subvention pure et simple à des prêts ou des avances remboursables. Notre groupe vous a aidé à évoluer dans ce sens, et nous vous félicitons de l'avoir fait.

Nous sommes aussi d'accord pour soutenir les recherches qui doivent permettre un renouveau de l'industrie automobile dans les Yvelines par le développement de véhicules propres, dès lors que ce sont ces nouvelles conditions d'aide qui s'appliquent. Cependant, les remarques de la chambre régionale des comptes à ce sujet pourraient utilement nourrir notre réflexion quant aux modalités et à la pertinence de ces aides : on peut encore améliorer notre dispositif.

Si importante que soit l'industrie automobile, rappelons aussi que notre priorité est le soutien aux PME-PMI, moins susceptibles de se délocaliser et qui peuvent constituer un solide tissu économique moteur de l'innovation et créateur de richesse et d'emploi, à l'exemple de ce qui existe dans un grand pays voisin, devenu ces derniers temps l'alpha et l'oméga de toute politique.

J'en viens à l'attractivité, élément essentiel pour renforcer l'activité économique. Les deux thèmes prioritaires sont ici le logement et les déplacements, qui conditionnent largement toute implantation d'activité nouvelle, vous l'avez-vous-même dit. Ces deux thèmes sont d'ailleurs très liés : mener une politique volontariste de logement exige de prendre en compte les besoins de déplacements qu'ils vont engendrer. Et logement et transports interagissent non seulement avec l'économie, mais avec l'environnement.

S'agissant du logement, nous vous remercions de nous avoir entendus – il a fallu insister longtemps tout de même – en corrigeant quelques injustices des CDOR. Nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre l'effort, mais le réorienter. En effet, il n'est pas judicieux de prendre en compte, pour déterminer le volume de l'aide, des logements haut de gamme qui vont procurer aux communes des revenus intéressants en taxe locale d'équipement – ou désormais taxe d'aménagement. Nous vous proposons donc d'ouvrir la réflexion sur de nouveaux critères. Il s'agirait de prendre en compte, en plus des logements sociaux locatifs ou en accession, d'autres logements accessibles à la classe moyenne – il faudrait pour cela déterminer un prix moyen de l'immobilier. Ce pourrait être de 3000 à 3500 euros le mètre carré, mais ce n'est là qu'une suggestion.

S'agissant des transports, c'est la question des transports collectifs qui nous tient particulièrement à cœur. Il n'y a rien à redire à l'intitulé et au contenu du paragraphe que vous y consacrez, au point que j'ai plaisir à vous citer : « faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de mobilité durable » ; et encore « la mobilité constitue la principale source de préoccupation et d'attente d'amélioration pour les habitants de notre région et, par conséquent, pour les Yvelines. L'insuffisance des moyens consacrés à l'amélioration des conditions de déplacement, depuis de trop nombreuses années, conduit à une situation souvent insupportable au quotidien pour nos concitoyens. » Vous concluez : « Il s'agit là d'une question d'intérêt général qui doit primer. » On ne

peut mieux dire, monsieur le président. Vous pourriez, sans états d'âme, solliciter l'adhésion à notre groupe – sur cette base – et nous vous accueillerions à bras ouverts ! (*sourires*)

Malheureusement, après cette belle envolée, l'espoir retombe très vite. Vous proposez de réduire autant que faire se peut l'intensité des besoins de déplacements et de faciliter l'accès aux réseaux. Mais vos propositions d'aménagement du territoire, justes en elles mêmes, nous renvoient à un temps trop long pour que les réalisations soient à hauteur de l'ambition affichée.

D'ailleurs, nous allons examiner plus tard dans cette séance une délibération sur les subventions aux transports qui traduit ce faible investissement du Département. Elle date, je crois, de 1971, sans qu'on l'ait jamais revue, alors que tant de choses ont changé, tant de besoins nouveaux sont apparus ; elle va même dans un sens restrictif. Finalement, dans la mesure où nous comblons le déficit de lignes existantes, ceux que nous soutenons, ce sont les citoyens des communes qui ont les moyens d'assumer l'essentiel du coût de services qui devraient être accessibles à tous. D'autre part, malgré les efforts engagés, il ne semble pas que les Yvelines soient si bien traitées dans le projet du Grand Paris ; les habitants du Sud Yvelines en tout cas n'en ressentiront pas grand effet. Mais c'est là la solidarité générale, bien sûr.

Ne me lassant pas de vous citer, je le répète après vous : « L'intérêt général doit primer ». Aussi, je renouvelle une fois de plus cette demande que nous faisons inlassablement depuis des années, qui est de procéder à une véritable étude des besoins et des carences et d'établir un schéma départemental des transports en commun négocié avec le STIF. Une partie du travail est déjà faite, puisque nous avons choisi il y a quelques années pour nom de ce réseau Trans-Yvelines. Nous proposons d'inscrire cette démarche dans le cadre d'un complément au SDADEY, trop succinct sur les transports. Les déplacements font bien partie d'une politique d'aménagement harmonieuse et équilibrée du territoire, qui est l'objet même du SDADEY. On me répondra bien sûr que c'est le STIF, encore le STIF, toujours le STIF qui est porteur de tous les péchés. Pourtant d'autres départements, comme l'Essonne voisine, ont déployé des réseaux en accord avec le STIF. Il doit donc bien être possible de travailler avec lui. Dans le domaine des transports, je ne dis pas bien sûr que rien n'est fait – citons le tramway par exemple. Reste que la moitié, sinon les deux tiers des Yvelines sont mal desservis. Pour prendre l'exemple du Sud Yvelines, chaque jour, les habitants de Rambouillet essayent de monter dans des trains déjà remplis par ceux de l'Eure-et-Loir.

M. LE PRESIDENT – C'est vrai.

M. BARTH - Et s'ils prennent leur voiture, ils doivent patienter des kilomètres sur la RN 10 – grâce au vallon du Pommeret...

Si l'on reconnaît que transports et logement sont liés, il faut revoir le SDADEY, qui est un élément important d'organisation de notre territoire, pour y intégrer la notion de transports qui n'y avait été abordée que de façon très succincte.

Ne pouvant être exhaustif, je voudrais encore aborder quelques points divers. Ainsi nous apprécions la mise en œuvre d'un marché à bons de commande pour la fourniture de gaz des collèges. Ne pourrait-on procéder de la sorte pour la fourniture des repas pour les établissements, au lieu qu'ils procèdent chacun à leur appel d'offres ? A ce propos, nous attendons encore l'étude promise sur l'unification des tarifs des cantines. Je ne sais ce qu'on nous répondra cette fois.

M. LE PRESIDENT – Que c'est en route, la commission travaille et des études ont été faites.

M. LEQUILLER – Après rencontre avec tous les vice-présidents, nous allons réunir la troisième commission sur ce thème le 6 janvier.

M. BARTH – Il y a peut-être un manque de communication interne dans notre groupe. Mais il est vrai que je ne suis que l'apparenté... (*sourires*)

Autre sujet, la décision relative au financement de la carte améthyste par les usagers reste insatisfaisante. On nous le dit lors de différentes manifestations. Pour réduire l'effet de seuil, il faudrait accorder la gratuité non seulement à ceux qui sont non imposables, mais aussi à ceux dont l'impôt est trop peu élevé pour être perçu. Pour tous les autres, ceux qui, après tout, sont allés risquer leur vie sans avoir rien demandé, il serait judicieux de ramener le prix à 15 euros, en neutralisant bien sûr le coût en fonction des cartes non demandées. Beaucoup en seraient satisfaits.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le rapport de la chambre régionale des comptes lors de la discussion du budget. Je veux donc terminer mon intervention sur une note positive – après plusieurs autres quand même – en soulignant votre engagement très fort pour l'aménagement numérique du territoire des Yvelines dans sa totalité.

Fidèles à notre ligne de conduite, nous avons voulu être une opposition constructive. Nous espérons que nos propositions seront entendues afin d'améliorer la qualité de la vie de nos concitoyens.

M. LE PRESIDENT – Je ne manquerai pas en effet de reprendre des idées positives de cette intervention constructive, à l'image des débats de notre assemblée.

Je reviens sur une de vos questions, car je me la suis posée également : que faut-il mettre en première priorité ? Notre cœur de métier, en effet, est le social...

MME BOUTIN – Eh oui !

M. LE PRESIDENT – Et vous connaissez la force de mon engagement pour aider les plus fragiles et les familles qui constituent le socle de notre société. Néanmoins, s'agissant de dépenses obligatoires, cela me semblait trop aller de soi. C'est pourquoi, avec une certaine hésitation je l'avoue, j'ai voulu privilégier l'attractivité du territoire et le développement économique auquel nous œuvrons avec Yves Vandewalle. En effet, en cette année où l'Etat connaît de telles difficultés pour élaborer la loi de Finances en raison du contexte international, il me semblait important de vous sensibiliser sur les priorités et l'engagement fort qui devront être les nôtres. Cela ne remet bien entendu pas en cause notre engagement dans le domaine social, mais j'ai voulu souligner un réel problème et le fait que le département des Yvelines se doit de jouer sa propre carte s'il veut continuer à accueillir des entreprises, source de toute richesse, afin de pouvoir ensuite redistribuer celle-ci en faveur de ceux qui en ont besoin.

J'étudierai vos différentes propositions. Ainsi, j'ai bien noté vos préoccupations en ce qui concerne les transports. Nous avons une délibération importante sur ce sujet, et nous pourrions en discuter, y compris dans la majorité. Mais il est bien certain que nous ne pouvons assumer toutes les responsabilités des autres collectivités. C'est pour cela d'ailleurs que je voyais d'un assez bon œil la création du conseiller territorial : cela nous permettrait de défendre à la Région des projets qui nous tiennent à cœur sur les transports. Je reconnais en tout cas que la partie rurale de notre territoire, et le Sud Yvelines ont plus de difficultés que la partie la plus urbanisée sur laquelle nous avons beaucoup progressé. Notre département est contrasté, c'est une de ses richesses, mais cela pose aussi des difficultés pour apporter les mêmes services à tous les usagers.

M. BRILLAULT – Nous sommes plusieurs ici à participer pour la première fois au débat d'orientations budgétaires. Nous avons été élus contre des candidats de la majorité départementale, et avons l'intention de répondre à la confiance de nos électeurs. Mais Philippe Pivert et moi-même, qui représentons l'association Yvelines renouveau, avons été accueillis par vous, dans cette majorité départementale ; nous ne le regrettons pas et nous vous remercions de l'accueil que vous nous avez fait avec votre équipe, ce qui n'était pas si facile pour les raisons que je viens de dire.

Nous essayons de décrypter le mode de fonctionnement de cette institution et ce que nous avons vu depuis mars justifie que nous souhaitons, tous deux, vous présenter quelques observations.

D'abord, nous remercions Maurice Solignac, suite au débat de la semaine dernière, de nous avoir communiqué les documents complémentaires pour ce débat d'orientations budgétaires. Il se pratique ici une méthode différente de celle des villes : en fonction de thèmes donnés, on ouvre des crédits et, au long de l'année, on vote des délibérations en fonction de ce chapitre. La méthode a ses inconvénients, mais aussi ses avantages, dont celui de pouvoir travailler toute l'année sur un domaine, sans avoir besoin de verrouiller en une seule fois l'ensemble des lignes budgétaires. Nous sommes ici 39 élus à décider de l'usage de 1 400 000 000 d'euros pour 1 400 000 habitants, c'est-à-dire 1 000 euros par habitant. C'est une somme assez importante et cela nous donne une forte responsabilité.

S'agissant des recettes, je constate que les bons élèves ne sont pas forcément récompensés. Notre fiscalité est basse, nous dépensons de façon efficace. Mais depuis le 1^{er} janvier 2011, la DGF étant proportionnelle au potentiel fiscal, les collectivités qui ne lèvent pas tout l'impôt qu'il faudrait par rapport à la moyenne en pâtissent au niveau de la DGF et doivent de la sorte compenser en faisant appel à la fiscalité. Cela ne paraît pas forcément légitime.

Pour ce qui est des dépenses, Philippe Pivert et moi-même souhaitons que, dans votre deuxième axe et en particulier pour le RSA, on ne confonde pas solidarité et assistanat. Il nous faut donc, et la question a été vue avec vos services, mettre en place des outils de mesure sur les aides importantes que nous accordons aux associations de réinsertion – je ne parle pas ici du RSA direct. Nous en discutons souvent en commission. Nous dépensons beaucoup d'argent et il est donc nécessaire d'avoir une vision claire de la pertinence de la réinsertion. Sur les subventions à l'économie, Jean-Louis Barth a eu des propos que vous-même approuvez. L'aide à l'automobile est importante. Mais on peut s'interroger, comme le fait aussi la Chambre régionale des Comptes, sur l'aide aux grands groupes. Et puis, l'économie, ce n'est pas seulement l'automobile. Je sais que vous êtes attentif, avec le président de la Chambre de Commerce, à identifier tous les secteurs à aider et nous aimerions une ouverture sur les petites PME-PMI.

Dans le secteur médicosocial, vous m'aviez demandé de vous représenter à une réunion importante avec l'ARS et deux responsables administratifs du Département dans le domaine informatique, ainsi que le docteur Fernandez. Je peux dire combien la qualité de la prestation du Conseil général a impressionné. L'ARS nous oblige à revoir nos aides dans le médicosocial. Elle a bien compris que l'argent est au Conseil général et que ses orientations peuvent se réaliser ainsi, mais pas à n'importe quel prix, dans le cadre d'un partenariat. Beaucoup de subventions que nous donnons à des associations dans le domaine du sport, de la prévention, sont peut-être plus du domaine de l'ARS et il faudrait les revoir.

S'agissant des projets, la Chambre régionale des Comptes a épinglé le projet de Formule 1 : ce sont quand même 9 millions d'euros qui ont été dépensés sans aboutir. A votre arrivée, vous avez très rapidement soldé ce dossier et nous vous en remercions. Reste que la dépense a été importante ; tout projet engagé doit viser à la pérennité de son objectif.

Nous voulons, monsieur le président, vous assurer de notre solidarité. Nous apprécions votre implication dans les dossiers, avec les prolongements budgétaires que vous connaissez bien. S'il est un acte important de notre assemblée dans l'année, c'est bien le vote du budget.

M. LEBRUN – En tant que président du groupe de la majorité départementale, je voudrais rappeler que le débat d'orientations budgétaires nous donne l'occasion de parler de l'avenir, mais aussi de l'action que nous menons déjà, que nous avons l'intention de reconduire, voire d'intensifier ; de rappeler aussi que le Conseil général joue un rôle prépondérant dans la structuration du territoire, qu'il s'agisse du social, de l'économique, de l'éducation ou du développement durable. Malheureusement, nous dépendons aussi d'autres financeurs, qui n'ont pas toujours les mêmes priorités que nous.

Ensuite, ce débat est l'occasion d'affirmer vos objectifs, monsieur le président, qui sont aussi ceux de votre majorité départementale, et de constater que ce sont les objectifs de toute notre assemblée, même si les moyens d'y parvenir ne seraient pas les mêmes selon les groupes.

Le budget 2012 va nous permettre d'assumer totalement nos missions dans le domaine social, avec une politique claire de l'insertion, pour diriger un maximum de bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Je souligne, à ce propos, tout l'effort mené par les territoires d'action sociale pour répondre à cet objectif.

M. LEQUILLER – Nous nous réjouissons d'avoir la fiscalité la plus basse d'Ile-de-France et des départements importants dans notre pays, ainsi qu'un niveau très faible d'endettement. Nous approuvons aussi le recours à l'emprunt pour réaliser la couverture haut débit de notre territoire dans les huit ans, ce qui est important notamment pour les zones rurales.

Nous partageons tout à fait votre vigilance sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement dont la hausse sera limitée à 2,5 %, et nous apprécions la capacité du Département à investir dans un certain nombre de domaines : construction, restructuration, maintenance des collèges, effort important pour doter les collèges mais aussi les écoles de tableaux numériques interactifs, expérimentation des baladeurs numériques – jugée positive elle est étendue à 20 collèges – expérimentation des tablettes numériques dans les deux collèges Youri Gagarine à Trappes et Darius Milhaud à Sartrouville, grâce à une convention avec France Telecom.

Ce budget est très équilibré. Le produit des droits de mutation est une bonne surprise.

Sortant un peu du sujet, je voudrais dire à Jean-Louis Barth que ses propos sur « les nains impuissants » qui dirigeraient l'Europe sont bien sévères. Un certain nombre de décisions ont été prises le 27 octobre dernier. Le fonds européen a été mis en place, la gouvernance économique est en place...

M. BARTH – Mais rien ne fonctionne !

M. LEQUILLER – C'est faux. On a débloqué 230 milliards d'euros pour la Grèce. Je me devais de réagir face à cette formule excessive.

M. TISSIER – Je suis solidaire de la déclaration de mon groupe sur le social et l'économique. Pour dire un mot de l'environnement, j'attribuerai une bonne note à vos orientations budgétaires pour ce qui concourt à réduire les dépenses énergétiques dans les communes. Mais il y a urgence. On sait désormais que les deux degrés d'augmentation de température sont acquis à partir de 2017, sans envisager d'éventuelles catastrophes à l'avenir.

Il est donc très bien que le Département joue un rôle moteur pour l'isolation des bâtiments. Selon une mission qu'il avait diligentée dans les communes, les écoles des années 1960 et 1970 sont de véritables épaves thermiques. Il est donc essentiel de consacrer des moyens à cette question.

D'autre part, on consent des efforts pour le logement grâce au CDOR, mais pour ce qui est des transports, dans notre secteur de Conflans-Sainte-Honorine, le RER A est déjà saturé – à Cergy on fait aussi beaucoup d'efforts pour le logement. La situation des transports en commun devient critique.

Vous souhaitez réduire les efforts en ce qui concerne l'eau, car beaucoup de choses auraient déjà été faites. Je vous appelle quand même à la vigilance. Il y a encore énormément à faire pour le traitement des eaux pluviales et j'aimerais que les services examinent cet aspect. Dans beaucoup de villes, ces eaux vont directement à la Seine.

M. VIGNIER – Je suis un peu gêné d'entendre demander de ne pas confondre aide et assistantat à propos du RSA, quand par ailleurs, on ne sent guère gêné par ce qui relève de l'aide ou de l'assistantat pour les entreprises. L'important est d'apporter l'aide nécessaire quand il le faut, et

d'évaluer l'usage de ce qu'on donne, que ce soit dans le domaine social dans celui de l'entreprise ou pour les collectivités. Le Département intervient de façon complémentaire, ici pour épauler le dynamisme, là pour soulager la souffrance. Il n'y a pas de confusion à entretenir : ce qui est nécessaire, faisons-le et évaluons-le ; ce qui n'est pas nécessaire, ne le faisons pas.

M. LE PRESIDENT – Au fond, un terme nous est commun à tous, la vigilance. Il s'agit de voir comment on peut dépenser au mieux l'argent des contribuables. Philippe Brillault a donné une excellente image de ce qu'est notre participation, de 1000 euros par habitant.

Je remercie tous ceux qui ont participé à cette discussion, et en particulier Maurice Solignac pour tout le travail qu'il a fourni. Je tirerai de ce débat des idées pouvant conduire à des modifications. D'ores et déjà, Jean-Louis Barth, j'ai souhaité apporter quelques modifications au règlement des CDOR, sans remettre le dossier à plat, car je ne voudrais pas casser une dynamique qui fonctionne très bien. Je vous convierai tous prochainement à la signature du centième CDOR. Mais nous pouvons apporter des modifications au bénéfice des communes. Je cherche comment favoriser la diversification dans celles qui ont déjà le double du pourcentage moyen de logements sociaux sur le territoire, mais tout autant dans celles qui manquent cruellement de logements sociaux. J'ai bien retenu l'observation sur le fait que les logements très haut de gamme n'ont pas besoin de l'aide fournie dans le cadre du CDOR, mais encore une fois, je ne veux pas enrayer un mécanisme qui nous a permis de doubler la production de logements. Vous savez que la région Ile-de-France, dans ses prévisions, table sur la construction de 70 000 logements par an, c'est-à-dire de 8 000 à 9 000 logements dans les Yvelines. Dans la période de creux, nous en étions à 2 500 logements par an. Nous sommes montés à près de 6 000 : il ya encore une marge. J'ai donc souhaité surtout renforcer le CDOR et pour cela, l'élargir, selon le souhait de plusieurs d'entre vous.

Je voudrais encore, car nous n'en avons que peu parlé, et même si nous n'avons plus beaucoup d'autonomie fiscale, confirmer mon engagement : il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité l'année prochaine.

Je vous remercie de ce débat important, car vous m'offrez des pistes de réflexion. Nous les examinerons ensemble, afin de progresser en combinant vigilance et volontarisme dans l'intérêt des Yvelines.

L'Assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2012.

Décision modificative n° 1 de l'exercice 2011

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Cette décision modificative, je le souligne, est la première par rapport au budget primitif que nous avons voté en décembre 2010 : c'est dire que, pour une période de près d'un an, nous ne procédons qu'à des modifications relativement mineures par rapport à nos prévisions.

J'en profite pour répondre à Jean-Louis Barth qui s'interrogeait sur les données relatives à la prestation compensatoire de handicap. Il ne s'agit que d'un ajustement par rapport aux besoins sur ce budget du handicap qui est un peu supérieur à 150 millions d'euros. Il en va de même pour l'aide sociale à l'enfance, en sens inverse cette fois.

Pour les investissements, les modifications sont également assez mineures et correspondent à des besoins pour le programme triennal et le tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay. Nous opérons quelques restitutions de crédits en raison du décalage de certaines opérations sur 2012.

Au titre des dépenses de fonctionnement, en dehors des modifications dans le domaine social que j'ai mentionnées, il en est d'autres plus importantes concernant la fiscalité et les mouvements financiers, que vous trouverez page 5 du rapport. Nous avons reçu la notification définitive des services fiscaux de l'Etat concernant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ainsi que celle pour le fonds national de garantie individuelle de ressources communales et intercommunales. Les quelques notifications qui ne nous ont pas été faites, notamment pour les derniers ajustements

des droits de mutation, seront constatées dans le compte administratif. En conséquence, il vous est proposé de modifier légèrement le prélèvement.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants, avec deux abstentions de vote.

Il vous est par ailleurs demandé de voter un amendement à l'article 1 de la décision modificative pour ajuster de 4 millions d'euros la provision constituée pour la péréquation des droits de mutation que nous aurons à payer au titre de l'exercice 2011. En compensation, nous augmentons de 4 millions les recettes attendues de ces droits. Le montant de la DM1 en fonctionnement est ainsi arrêté en dépenses et en recettes à – 8 816 8824 euros.

M. LE PRESIDENT – Il n'y a rien de particulier à souligner dans cette DM1.

L'amendement, mis aux voix, est voté à l'unanimité.

La DM1 de l'exercice 2011, ainsi modifiée, est adoptée à l'unanimité.

Aide aux collectivités pour leurs édifices culturels structurants

M. LE PRESIDENT – J'ai tenu à vous faire distribuer le bilan de ce dispositif important sur lequel 17 millions ont été engagés. Il a profité à 85 % des cantons. S'agissant du patrimoine, je pense en particulier à l'aide substantielle que nous avons apporté au musée de la Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine. Mais l'opération la plus importante en cours est la restauration de l'église de Plaisir, qui menaçait de s'effondrer, pour 3 400 000 euros au total.

Nous allons apurer toutes les demandes faites dans le cadre de ce dispositif exceptionnel. Je souhaite ensuite le renouveler en 2013, sous une forme dont nous verrons si elle est encore exceptionnelle. Mais que les maires le sachent : si leur commune a un patrimoine en péril – en péril imminent – nous pourrons les soutenir.

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Avant de clôturer le plan exceptionnel 2007-2010, il vous est proposé d'adopter un dernier dossier de subvention pour l'église Sainte-Marguerite du Vésinet, qui est un édifice protégé. En 2009, un incendie, y a causé d'importants dégâts et a endommagé les décors de Maurice Denis. La commune du Vésinet a déposé un dossier de demande d'aide, dans le cadre du plan exceptionnel, comprenant deux phases de restauration. La première phase, qui porte sur les travaux de sauvetage d'urgence, a bénéficié d'une aide de 150 000 euros attribuée en Commission permanente en mai 2011. Les travaux vont commencer.

La deuxième phase porte sur la restauration des décors peints. Son coût prévisionnel s'élève à 443 626 euros H.T. Il vous est proposé, à titre exceptionnel du fait de l'incendie, d'attribuer une aide à 30 %, plafonnée à 75 000 euros. Ce montant est susceptible d'être diminué au vu de l'aide qui sera attribuée par la DRAC.

Avec ce dernier dossier, nous pouvons arrêter le bilan complet du plan exceptionnel. Il a permis de subventionner 190 dossiers, pour un total de 17 millions d'euros, répartis dans 33 de nos 39 cantons. Toutes les formes de patrimoine ont été concernées, de l'architecture religieuse aux jardins et aux lavoirs.

Ainsi, il y a quelques jours j'ai assisté à l'inauguration du château de Jambville, qui est un bon exemple de la réussite de ce dispositif : on a pu y restaurer l'orangerie, les communs et la grille d'honneur. Cette propriété accueille les scouts dans son très beau parc.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ajoute que cette action participe au dynamisme économique du Département car nos 17 millions engendrent une dépense totale du triple, soit plus de 50 millions d'euros qui

permettent de faire travailler les entreprises et de maintenir des savoir faire qui, sinon, risqueraient de disparaître. Ce sont surtout des PME et des artisans qui en profitent.

MME MARY – On mentionne, page 15, une subvention pour l'église de Trappes. En accord avec Jean-Marie Tétart et les services, cette subvention a été reportée. La restauration du clocher est moins urgente que ce que l'on croyait.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Prêt d'OSEO à la société Vectra

MLLE ERVERA, *rapporteur* – Dans le cadre de la convention qu'il a signée avec OSEO, le Conseil général doit émettre un avis sur les demandes de prêt participatif présentées par les sociétés à cet organisme. Vectra, société d'ingénierie routière, emploie 80 personnes dont 22 à La Verrière. Il est proposé de lui attribuer, par l'intermédiaire d'OSEO, un prêt participatif de développement de 100 000 euros, avec un différé de deux ans.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis favorable à l'unanimité des votants avec deux abstentions.

Je précise que le groupe socialiste et apparentés est tout à fait favorable à ce dispositif économique, qui va dans le sens rappelé par Jean-Louis Barth : un soutien au PME, par des prêts plutôt que des subventions.

M. LE PRESIDENT – Cela illustre bien en effet ce que nous souhaitons tous.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. TISSIER – Quelle charge représentent les intérêts de ce prêt ?

M. LEBRUN – En fait, le taux d'intérêt n'est pas défini : il est aligné sur un taux d'intérêt spécifique que OSEO nous communique tous les trimestres.

M. LE PRESIDENT – Karl Olive qui veut intervenir nous parlera sans doute en particulier de PSA.

M. OLIVE – Exactement, monsieur le président, je profite de cette délibération pour revenir sur la situation du groupe PSA car elle est préoccupante. Certes, la suppression annoncée de 5 000 postes sans plan social ne concernait pas notre département, ni à Vélizy, ni à Poissy. Mais Carrières-sous-Poissy est concerné, avec le non renouvellement de 70 salariés extérieurs.

Surtout, l'histoire de Poissy se confond depuis près d'un siècle avec l'aventure automobile. Les quartiers de Beauregard, de la Coudraie, du Mouchoir, devenu Saint-Exupéry, sont nés avec les Trente Glorieuses et l'avènement de Simca, Chrysler, Talbot et Peugeot. Ils étaient plus de 20 000 collaborateurs à l'époque, ils ne sont qu'à peine 6 000 aujourd'hui sur le site de Poissy.

La concurrence dans le secteur automobile est réelle et acharnée. Le marché européen est saturé et il nous faut soutenir le développement à l'international de Peugeot dans les pays comme l'Inde ou la Chine où le marché est prometteur. En octroyant en 2010 et 2011 près de 2 550 000 euros au plan d'appui à la filière automobile pour le seul groupe PSA à Vélizy et Poissy, le Conseil général a montré son soutien indéfectible. Cet engagement est saluatoire pour Poissy et pour Vélizy. Le soutien à la recherche et à l'embauche sont des conditions sine qua non pour valoriser notre département et assurer l'avenir économique du Grand Paris le long de ce grand boulevard entre Paris, Rouen et Le Havre qu'est la Seine.

Pour autant, la confiance n'exclut pas le contrôle, et je forme le vœu que nos appuis, notre partenariat soient scrupuleusement encadrés, avec pour condition des embauches et de la formation au travers du développement et la recherche.

L'automobile dans les Yvelines se porte bien. On l'a encore vu avec la naissance, il y a quelques jours, de la 208 sur le site de production de Poissy : Ce sont 600 embauches à la clé depuis le début de l'année. Elle se porterait encore mieux si nous allions plus loin dans notre approche, en incitant à la création d'un pôle industriel automobile autour de Poissy pour dynamiser cette vallée de Seine incontournable. La productivité comme la recherche y seraient dopées, et l'emploi plus sérié. Il ne serait pas superflu non plus d'appeler à la création d'une école d'apprentissage à Poissy, un véritable passeport pour l'emploi, pour ces métiers de l'industrie automobile.

C'est dans cette perspective que j'ai saisi le ministre de l'industrie, Monsieur Besson. Et que j'ai échangé avec vous, Monsieur le Président, avec Monsieur Martin, directeur industriel de PSA et Madame Monteiller, directrice de Peugeot Poissy.

M. LE PRESIDENT – L'actualité nécessitait que l'on s'intéresse à l'avenir de PSA. Je retiens en particulier l'excellente idée d'une école d'apprentissage. Il y aurait à la fois des possibilités de stage grâce à la proximité du lieu de production et des emplois à la sortie pour les apprentis.

Aides à l'agriculture dépolluante

M. JOUY, *rapporteur* – Depuis 2004, le Conseil général aide financièrement l'installation de cultures intermédiaires pièges à nitrates, destinées à lutter contre les pollutions aux nitrates d'origine agricole. Il finance en outre, l'implantation de jachères faune sauvage et de jachères fleuries, dans le but de favoriser la biodiversité.

Les effets sont positifs pour l'environnement. Il vous est donc proposé de prolonger ces actions, en attribuant une subvention de 60 000 euros à la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France et une subvention de 15 000 euros à la fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines.

S'agissant des cultures pièges à nitrate, je tiens à souligner que de 2004 à 2005 l'aide départementale a doublé et qu'elles ont augmenté sur cette période de 35 %. Depuis 2005, la situation est stable. Il en va de même pour les jachères.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est notre façon de lutter contre la pollution, en l'occurrence dans l'agriculture.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux organismes agricoles

M. JOUY, *rapporteur* – Dans le cadre du dispositif économique en faveur de l'agriculture, trois organismes interdépartementaux, la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, la maison de l'élevage d'Ile-de-France et l'association "Point Info Installation" ont sollicité, au titre de l'exercice 2011, l'aide financière du Département.

Ces organismes fournissent le soutien technique, économique, sanitaire et administratif indispensable au maintien de l'activité des exploitations agricoles des Yvelines. Ainsi la chambre d'agriculture, qui a bénéficié d'une subvention de 50 000 euros en 2010, a mené des actions de diversification, de marketing, de protection de l'environnement et elle aide les agriculteurs à recruter de la main d'œuvre. Il est proposé de reconduire sa subvention en 2011, notamment pour

sensibiliser les agriculteurs à des pratiques plus respectueuses de l'environnement, la protection de l'eau, le renouvellement des actifs agricoles.

La maison de l'élevage mène des actions de service public qui permettent aux élevages de rester compétitifs. Notre subvention a été de 34 900 euros en 2010. Il est proposé de la porter à 40 900 euros en 2011. Pour Point info Installation, il est proposé une subvention de 8 000 euros comme en 2010. Le total des subventions s'élève ainsi à 92 900 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Pour conclure, je souligne que les agriculteurs des Yvelines sont attachés à la glèbe : en ce qui les concerne, tout risque de délocalisation est exclu.

M. LE PRESIDENT – C'est un agriculteur qui nous le dit, nous le croyons. Mais à l'avenir ?

M. SAINT-AMAUX – Les agriculteurs achètent beaucoup de terres dans les pays de l'est européen.

M. JOUY – Cela ne change rien à la terre des Yvelines.

M. LE PRESIDENT – Je précise que ces subventions sont reconduites dans le cadre d'un partenariat avec la région Ile-de-France.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Dispositif économique départemental 2010

M. LE PRESIDENT – Remercions Jean-François Bel, notre rapporteur, d'être là : ce matin il a découvert sa voiture sans roues, posée sur parpaings devant chez lui.

M. BEL – En effet. On redécouvre alors toute l'utilité de la roue. (*rires*)

Mais venons en plutôt à notre dispositif économique départemental. Le Conseil général a procédé à un toilettage de toutes ces dispositions. Nous en avons modifié quinze, souvent en raison de changements juridiques d'ordre national ou européen. J'en prends trois exemples.

S'agissant de la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels et de reconversion de terrains industriels, l'encadrement communautaire a changé et les PME-PMI ne sont plus éligibles à ces deux dispositifs que pour des projets de réhabilitation ou de reconversion situés en Zones Urbaines Sensibles ou en Zones de Revitalisation Rurale. Il est donc proposé de les retirer du rang des bénéficiaires potentiels de l'aide départementale.

L'aide aux espaces publics numériques a pour but d'inciter les collectivités locales à offrir à leur population un accès public au réseau Internet et à différents outils multimédia. Dans le dispositif en vigueur depuis juin 2009, une clause stipule que chaque poste de travail d'un cyber-espace ou télécentre doit obligatoirement disposer d'une surface de dix mètres carrés au moins. Cette clause n'a de sens que pour un télécentre qui accueille une entreprise, mais pas pour un cyber-espace conçu comme un lieu de formation. C'est pourquoi il est proposé de lever cette condition restrictive.

Une autre mesure permet d'accompagner les agriculteurs dans la valorisation d'une agriculture de qualité et qui se diversifie. Dans sa formulation actuelle, l'aide peut porter sur les investissements de diversification mais pas sur les études préalables aux opérations de diversification. Considérant l'utilité de ces études, il est proposé de les inclure dans l'assiette des dépenses éligibles à l'aide départementale.

De même, il est proposé que cette assiette prenne en compte le montant TTC des dépenses, pour les structures ne récupérant pas la TVA.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Soutien à l'association « Le vivant et la ville »

M. COLIN, *rapporteur* – L'association Le Vivant et la Ville a été labellisée en tant que « grappe d'entreprises » dans le cadre du second appel à projets de la Datar. L'Université de Versailles - Saint-Quentin en Yvelines et l'entreprise Véolia environnement sont associées à cette initiative qui doit aboutir, notamment, à la mise en œuvre d'un laboratoire à ciel ouvert et à la mise en place d'une veille technologique et réglementaire.

Le Vivant et la Ville bénéficie d'un très fort soutien de la part de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de la chambre de commerce et d'industrie de Versailles Yvelines-Val d'Oise, pour environ 30 000 euros par an chacune. Il vous est proposé d'apporter notre soutien pour le même montant.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est un beau partenariat qui inclut la CCIV.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Plan climat-énergie territorial

M. LE PRESIDENT – Il est important que nous poursuivions notre engagement dans ce domaine.

M. OLIVE, *rapporteur* – Un plan climat est un projet territorial de développement durable destiné à lutter contre le changement climatique. Ses deux principaux objectifs sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de réduire sa vulnérabilité aux conséquences du changement climatique et donc à s'adapter à celui-ci.

Le plan climat s'inscrivant parfaitement dans notre ambition de faire des Yvelines un département éco-exemplaire, je vous propose d'acter l'engagement du Département dans la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre et du plan climat-énergie territorial, dont la durée des travaux est estimée à 18 mois.

Le budget du nouveau dispositif serait de l'ordre de 3 600 000 euros sur la période 2012-2014. Les communes et groupements de communes pourraient obtenir des subventions de 50% d'un montant de 50 000 euros HT maximum pour les travaux d'investissement sur des bâtiments publics concourant à la réduction de la consommation énergétique et/ou à l'augmentation de la part des énergies renouvelables, et des subventions de 50% d'un montant de 160 000 euros HT maximum pour les travaux de résorption des préfabriqués scolaires et périscolaires.

Afin de garantir l'intérêt des travaux d'amélioration des performances énergétiques, le maître d'ouvrage devrait fournir un diagnostic ou avis d'expert fondant la demande et définissant les priorités d'interventions en fonction de leur rentabilité énergétique pour chaque bâtiment concerné. Les travaux de résorption des préfabriqués scolaires devraient respecter la réglementation thermique 2012.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. TISSIER – S'en tient-on à la maîtrise d'œuvre ou est-il prévu d'aller plus loin ?

M. OLIVE – Cela concerne aussi les investissements sur les bâtiments publics.

M. LE PRESIDENT – Il y a assistance à la maîtrise d'ouvrage et pour les études. La prévision budgétaire de 3 600 000 millions d'euros pour la période 2012-2014, qui peut être modifié, tient compte des travaux d'investissement sur les bâtiments publics concourant à la réduction de la consommation énergétique ainsi que des travaux de résorption de préfabriqués, car le plan exceptionnel n'a pas permis d'en résorber l'intégralité.

M. TISSIER – Une subvention de 50 % d'un montant total de travaux de 50 000 euros, c'est très peu au vu des devis dont on dispose.

M. LE PRESIDENT – On me l'a fait observer en réunion de groupe. Nous allons revoir à quel niveau nous situons les plafonds. Olivier Lebrun m'a également fait observer que 160 000 euros ne permettent pas de reconstruire une école. Mais a rappelé Maurice Solignac, nous voulions aider les communes rurales, car ce sont elles qui ont encore des préfabriqués.

M. TISSIER – J'ai fait faire un devis pour l'isolation d'une école à deux étages et on en était à près de 400 000 euros. Pour les préfabriqués en tout cas, mieux vaut maintenir les aides.

M. LE PRESIDENT – J'ai pris un engagement personnel de les résorber intégralement.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Programme « Habiter mieux »

M. GOURDON, *rapporteur* – Le programme « Habiter mieux » de l'agence nationale de l'habitat sur 2010-2017 vise à lutter contre la précarité énergétique. Le Conseil général a décidé de décliner ce programme dans les Yvelines, en synergie avec sa politique de soutien aux filières de l'éco-construction et des éco-matériaux.

C'est en ce sens qu'en septembre 2011 nous avons adopté le contrat local d'engagement avec l'ANAH et ses autres partenaires. Pour le rendre opérationnel, nous vous proposons d'adopter deux conventions partenariales avec Pact Yvelines et Habitat & Développement, opérateurs agréés par la préfecture pour assurer l'ingénierie technique, sociale et financière du programme auprès des propriétaires occupants modestes ; et avec l'Etat, pour définir le contenu et les termes du cofinancement du poste de chef de projet chargé de la coordination, de la communication et du suivi du programme d'ici à fin 2013. Le coût de ce poste est de 50 000 euros par an.

Dans le cadre du contrat local d'engagement, le Conseil général a fixé sa participation à 298 000 euros pour la période 2011-2013. L'objectif est d'accompagner la rénovation thermique de 1 300 logements, à raison de 600 euros par dossier traité et mené à terme.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Taxe d'aménagement

M. LE PRESIDENT – Le présent rapport propose de fixer la taxe d'aménagement au profit du département des Yvelines à 1,3%. Cette nouvelle taxe qui entrera en vigueur au 1er mars 2012 se substitue à la taxe départementale des espaces naturels sensibles et à la taxe départementale pour le

financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. J'en profite pour saluer la présence de la directrice du CAUE, Elisabeth Rojat-Lefebvre.

M. JOUY, *rapporteur* – Nos politiques favorisent le développement équilibré du territoire en favorisant son attractivité et la qualité de son cadre de vie, notamment en faveur de la préservation et l'ouverture au public des espaces naturels et de la qualité urbaine des projets.

La taxe départementale des espaces naturels sensibles a été instituée en 1987 au taux de 1 % afin de financer la politique menée à ce titre. Elle a procuré 3 800 000 euros de recettes annuelles en moyenne sur 2006-2010. La taxe départementale pour le financement du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a été instituée en 1982 et portée à 0,3 % par délibération du Conseil général le 26 mars 2010. Elle a rapporté 800 000 euros par an en moyenne sur la même période. La loi de finances rectificative de décembre 2010 crée la taxe d'aménagement qui se substitue à ces deux taxes à partir du 1^{er} mars 2012 pour une durée minimale de trois ans. Il vous est proposé de reconduire les taux appliqués antérieurement de 1% et 0,3% et par conséquent de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1,3%.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse

M. LOISON, *rapporteur* – Notre Département soutient, avec l'Etat, la Région et le département de l'Essonne, le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, en finançant à hauteur de 33,73 % le programme d'actions concernant l'ensemble du Parc – soit 1 698 688 euros – et de 40 % des opérations engagées au titre de l'accompagnement d'un projet du FISAC, le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce – soit 893 003 euros. Il vous est proposé de donner délégation à la commission permanente pour attribuer ces subventions et d'accorder au PNR une subvention au titre de son programme complémentaire 2011 de 30 215 euros en fonctionnement et de 111 198 euros en investissement.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – D'autres opérations sont financées directement par la Région et par le Conseil général de l'Essonne, puisque ce PNR est à cheval sur nos deux départements, de même que le PNR du Vexin Français couvre aussi le Val d'Oise.

M. LOISON – Ce qui prouve que la coopération entre plusieurs départements se passe très bien.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec l'école nationale supérieure du paysage sur la vallée de Seine

M. COLIN, *rapporteur* – Notre schéma départemental des espaces naturels et le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines traduisent notre souci de la qualité des sites et des paysages des Yvelines. Nous sommes également engagés dans deux projets majeurs, ayant trait au grand paysage : la révision de l'atlas des paysages des Yvelines et l'appel à initiative de Paris Métropole, dans le cadre de l'élaboration du plan Yvelines Seine, et son prolongement dans les travaux du commissariat à l'axe Seine.

Cette approche, qui doit imprégner l'ensemble des actions que nous menons est complexe et difficile à appréhender. Afin de développer les outils nécessaires à l'appréciation des projets, il vous est proposé de faire appel à l'Ecole nationale supérieure du paysage pour développer une méthodologie d'approche paysagère. Cette étude se ferait dans le cadre des ateliers pédagogiques régionaux de la dernière année de formation de l'Ecole. Son coût est de 35 000 euros TTC. Un comité de suivi mis en place par le Conseil général garantira la bonne prise en compte de ses objectifs au cours de l'étude. Il vous est également proposé de passer une convention de partenariat avec l'ENSP pour définir les modalités de fonctionnement de l'atelier.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il était bon de bénéficier du savoir faire de cette école pour l'élaboration du plan de l'axe Seine.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats ruraux

M. PLANCHENAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter trois contrats ruraux.

Arnouville-les-Mantes, pour son second contrat, veut aménager l'école, améliorer les performances thermiques de la mairie et rénover la sacristie. Elle peut prétendre à une subvention de 105 000 euros. C'est le même montant que percevait Civry-la-Forêt qui, pour son deuxième contrat également, veut aussi aménager l'école et la mairie, de même que Saint-Martin-la-Garenne qui sollicite un nouveau contrat pour répondre à de nouveaux besoins scolaires suite à l'augmentation de la population.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je remercie les services pour la qualité des documents produits, qui comprennent des photos aériennes des sites et même des bâtiments.

Au cours de mes visites dans les cantons, on m'a fait observer que les toutes petites communes ont vraiment du mal à trouver trois projets pour solliciter un contrat. Même pour les communes importantes, ce n'est pas toujours si simple. Je demande donc à la directrice générale de se pencher sur la question, avec Hervé Planchenault, pour éviter que les petites communes aient à trouver trois projets alors que souvent, c'est un projet qui leur tient à cœur.

M. PLANCHENAUT – Jusqu'à présent, on a trouvé des solutions en distinguant la partie scolaire, le périscolaire, les abords de l'école.

M. LE PRESIDENT – Cela fait un montage artificiel. Je préférerais simplifier la tâche des maires.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats eau

M. SAINT-AMAUX, *suppléant*, M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter les contrats eau des communes des Clayes-sous-Bois, de Port-Villez, de Versailles, de Vicq, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Epône-Mézières-sur-Seine et de compléter le contrat eau du syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents, pour un montant total de subventions de 243 747 euros. Il vous est proposé également d'adopter l'avenant au contrat eau

de la commune de La Celle-Saint-Cloud, de proroger la durée de validité du contrat eau de la commune d'Aubergenville et d'accorder une aide exceptionnelle au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la forêt de Rambouillet pour des travaux de sécurisation du réseau d'alimentation.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

CDOR

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé quatre nouveaux projets de contrats de développement de l'offre résidentielle pour l'agglomération des Boucles de la Seine et les communes de Conflans-Sainte-Honorine, Magnanville et le Perray-en-Yvelines.

Ces 4 contrats totalisent une programmation de 4 121 logements sur la période 2011-2013, dont 30 % en locatif social, soit 1 227 logements, et 5 % en accession sociale. L'aide forfaitaire prévisionnelle est de 5 590 000 euros.

La communauté des Boucles de la Seine souhaite répondre aux besoins liés au desserrement des ménages et des populations plus âgées, qui quittent l'habitat individuel pour du collectif plus adapté et mieux situé. Elle a programmé 3 175 logements sur 3 ans, dont 37% à caractère social, 31 % en locatif social et 6 % en accession sociale à la propriété. 86 % de logements seront en collectif. L'aide forfaitaire prévisionnelle est de 1 966 000 euros.

Conflans Saint-Honorine s'est engagée en 2007 à réaliser 905 logements en trois ans, dont au moins 25 % à caractère social. 878 logements ont été livrés ou commencés sur un secteur industriel en friches. Le nouveau contrat vise la production de 650 logements, dont 27 % en caractère social et 80 % en collectif. L'aide du Département serait de 2 650 000 euros.

Magnanville, membre de la CAMY, a signé un contrat en 2006 pour réaliser 306 logements en trois ans. Elle souhaite en réaliser encore 103 sur trois ans, pour une aide forfaitaire prévisionnelle de 500 000 euros.

Le Perray-en-Yvelines, commune au cadre très agréable, veut développer 193 logements en trois ans, dont 40 % en logement collectif, pour une aide financière totale de 470 000 euros.

Pour l'ensemble des ces contrats, l'aide du Département s'élève à 5 586 000 euros.

La commission des Contrats a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il convient de rectifier une erreur de calcul dans le montant de l'aide financière pour le CDOR de la communauté de communes des Boucles de la Seine. La moyenne retenue pour le calcul de l'aide forfaitaire est de 655,30 et non de 653,30. Le montant de l'aide forfaitaire est inchangé, à 1 966 000 euros.

Je souligne qu'il y a dans ces contrats 30 % de locatif social pour 4 121 logements. Le total de notre aide, à 5 600 000 euros, prouve le dynamisme de notre politique. De ce fait, j'ai le plaisir de vous convier à la signature du centième CDOR, avec la commune de Gargenville, le 14 décembre au salon des Aigles. J'y ferai le point de ce dispositif.

Les conclusions du rapport, rectifiées, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Foyer pour adultes handicapés à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

MME AUBERT, *rapporteur* – Sur injonction de la commission communale de sécurité, l'association l'Arche d'Aigrefoin de Saint-Rémy-lès-Chevreuse doit procéder à des travaux importants dont la création de cloisons pare-feu, le changement des portes de cuisines ainsi que le changement du

système de sécurité incendie dans trois des cinq bâtiments de son foyer d'hébergement pour adultes handicapés d'une capacité de 43 lits. Elle sollicite une subvention pour y procéder. Sur un coût de 148 000 euros, l'aide proposée est de 40 %, soit 59 336 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Maison de retraite Richard à Conflans-Sainte-Honorine

MME MARY, *rapporteur* – La maison de retraite publique autonome Richard à Conflans-Sainte-Honorine entreprend des travaux pour rénover ses 145 lits en chambres individuelles, pour un montant total de 5 710 229 euros, ce qui ouvre droit à une subvention du Département de 1 142 046 euros, qu'il est proposé de lui attribuer.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Tous les établissements ont le même problème, offrir des chambres individuelles.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention du programme d'action sociale de la communauté de communes des coteaux de Seine

M. LEVEL, *rapporteur* – Le programme Sesame – service d'écoute, de soutien et d'accompagnement pour un meilleur épanouissement – de La Celle-Saint-Cloud ouvre les portes de l'emploi aux personnes qu'il accueille, en liaison avec les travailleurs sociaux du Département. Il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 26 950 euros pour 2011.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Remise à titre gracieux

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une remise gracieuse à titre exceptionnel des dettes contractées envers le Département, d'un montant de 27 545 euros pour trop perçu à une personne gravement handicapée qui a déjà remboursé une somme importante. Sa prestation sera recalculée et lui permettra de rester à son domicile.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette personne seule, qui a besoin d'une aide en permanence, assume aussi des dépenses non compensées.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat social de territoire de Mantes-la-Jolie

M. VIGNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé de poursuivre le contrat social de territoire de Mantes-la-Jolie, après évaluation des actions menées, essentiellement autour de l’insertion des jeunes. La participation du Conseil général, de 38 %, serait de 741 965 euros.

Il convient de rectifier l’intitulé de la fiche action n° 6 qui est « opportunités de retour à l’emploi ». La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Prise en charge de l’obésité en pédiatrie

M. FOURNIER, *rapporteur* – Le Département travaille depuis longtemps avec le REPOP 78, réseau de prise en charge et de prévention de l’obésité en pédiatrie dans les Yvelines. Ce problème de santé public s’accroît et nous souhaitons prolonger ce partenariat autour d’actions de sensibilisation des adolescents et de formation des personnels. Le budget proposé est de 35 190 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le dépistage est en effet essentiel.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Foyers de jeunes travailleurs

M. FOURNIER, *rapporteur* – Nous travaillons avec six foyers de jeunes travailleurs auxquels va s’ajouter celui du Chesnay. Ces conventions arrivent à expiration en 2011 et nous avons évalué le dispositif afin de dégager des axes prioritaires : garantir l’accès des jeunes à une offre résidentielle adaptée, renforcer l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle, contribuer au développement des dynamiques locales – toujours avec pour objectif l’autonomie des jeunes. Deux niveaux d’accompagnement ont été définis avec les représentants des foyers, l’un de parcours résidentiel initial, l’autre de parcours résidentiel renforcé. Le montant qui y est consacré est stable, à un peu plus d’un million d’euros par an.

Il convient de remplacer, dans la convention, le terme « associations » par « foyers de jeunes travailleurs ».

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, modifiées, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Convention avec le réseau de santé mentale Yvelines Sud

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Il s’agit de formaliser le partenariat entre le réseau pour la promotion de la santé mentale Yvelines Sud et le Département, plus exactement la MDPH. L’objectif est, d’une part, d’évaluer les besoins et de contribuer à la reconnaissance des droits des personnes présentant un handicap psychique et, d’autre part, d’améliorer et d’adapter la prise en charge des adultes handicapés présentant un handicap psychique. Sur la période 2011-2013, la contribution annuelle du Département serait de 50 000 euros et celle de la MDPH de 37 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. DELAPORTE – Cette convention exemplaire est le fruit d'un très gros travail de la direction de l'autonomie ainsi que de la MDPH. Sa portée est également expérimentale, en ce qu'elle unit le monde du sanitaire et celui du médico-social. Mme Montchamp, secrétaire d'Etat auprès de Mme Bachelot, en visite il y a quelques semaines, a beaucoup apprécié ce réseau. Il concerne le sud et le centre Yvelines, y compris Versailles Grand Parc, mais un projet est en préparation pour le nord des Yvelines.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Ligne nouvelle Paris-Normandie

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'adopter le cahier d'acteur de cette nouvelle ligne comme nous l'avions fait pour Eole, deux opérations essentielles pour le développement de notre territoire.

M. TAUTOU, *rapporteur* – La rédaction de ce cahier d'acteur pour la ligne nouvelle Paris-Normandie s'inscrit dans le cadre de la loi de 2010 relative au Grand Paris. Cette ligne relierait Paris au Havre via La Défense, Mantes et Rouen en 1 heure 15 au lieu de 2 heures 10. Les élus de Normandie s'y associent. Mais outre la ligne elle-même, dont les scénarios nous ont été communiqués, des aménagements doivent être réalisés sur la ligne existante Saint-Lazare-Mantes pour contourner cette ville. Depuis très longtemps, nous demandons aussi la création d'une gare nouvelle, dite de la Confluence, qui s'inscrit totalement dans la perspective d'un Grand Paris. Sur ce point, nous partageons notre cahier d'acteur avec le Val d'Oise. L'opération comprend également un accès direct de Mantes à La Défense et la possibilité de libérer des sillons sur le groupe V afin de renforcer la liaison Eole. Suivant les scénarios retenus, le projet coûte de 10,7 à 15 milliards d'euros.

Pour le Département, les enjeux sont très importants. Dans le cadre de l'OIN, pour la dynamique de l'axe Seine, une telle desserte serait un atout. De plus la LNPN permettrait d'engager une nouvelle réflexion sur le fret. Enfin, en liaison avec la gare de la Confluence, il s'agit de conforter un grand projet stratégique, le port d'Achères-Saint-Germain, qui sera connecté en 2017 au canal Seine-Nord. Par ailleurs, la LNPN touche à l'ensemble des projets et des difficultés de la ville de Mantes.

Le Département avait des attentes multiples. Toutes n'ont pas été retenues par RFF ou le STIF. Il est bon de les rappeler dans notre cahier d'acteur. Il s'agit de la refonte de la grille horaire d'Eole qui doit permettre une augmentation des missions du RER E entre Mantes et Paris Saint-Lazare ; de la réalisation d'une correspondance de qualité entre Eole et la Tangentielle Ouest ; d'un arrêt de Eole en gares de Houilles et Sartrouville afin de mailler le territoire et d'avoir une correspondance avec le RER A et la Tangentielle Légère Nord ; d'un renforcement des liaisons directes entre Mantes et la gare de Paris Saint-Lazare, par des arrêts plus nombreux des trains normands à Mantes, ce qui permet d'offrir une alternative de desserte directe vers les quartiers d'affaires de La Défense et de la capitale. Bien entendu, ce développement ne doit pas se faire au détriment du RER A.

En fonction des scénarios retenus, qui ont des effets directs sur la boucle de Chanteloup, notre département peut être considérablement affecté. Les élus du secteur seront donc particulièrement vigilants sur les suites de ce projet.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Ce projet majeur vient s'ajouter à Eole. Récemment, au palais des Congrès, à l'initiative de la chambre de commerce, j'ai présidé à l'accueil de 800 participants du monde économique d'Ile-de-France et de Haute et Basse Normandie sur le thème de l'axe Seine. La LNPN

est un atout déterminant pour le succès de cet axe, en matière de fret mais aussi du transport de voyageurs.

Un vrai problème est celui de l'intégration dans le paysage d'une voie nouvelle qui va traverser tout notre département. La contrepartie est d'en tirer des avantages pour la vie quotidienne de nos concitoyens, avec des arrêts à Mantes et à la Confluence, mais aussi des dessertes vers Houilles et Sartrouville et des liaisons avec la tangentielle ouest. Philippe Tautou a mentionné l'impact sur la boucle de Chanteloup, mais c'est tout au long du parcours qu'il est nécessaire de veiller à l'intégration paysagère. Au vu des faisceaux qui nous sont proposés, il est un peu prématuré d'en parler. En ma qualité de président de l'EPAMSA et à l'initiative de Rémi de Badts, directeur d'EADS Actium, j'ai accueilli Antoine Rufenacht. En nous présentant le développement de l'axe Seine, il a souligné combien cette liaison ferroviaire à grande vitesse, sans être un TGV – on est à 200-220 km/h et non 320 km/h – est déterminante pour l'axe Seine, l'un des cinq territoires du Grand Paris : c'est donner à Paris un débouché portuaire grâce aux installations du Havre.

Je remercie Philippe Tautou, et les services du Département qui se sont forment impliqués dans ce dossier.

M. SAINT-AMAUX – Je suis tout à fait d'accord avec ce projet grâce auquel on ira plus vite du Havre à Paris que de Limay à Paris !

Dans le débat sur le cahier d'acteur, nous avons demandé d'y faire figurer une autre attente du Département, qui est le rabattement de la clientèle du réseau ferré sur Mantes à partir de la rive droite, Gargenville, Issou, Limay. Cela pourrait dégager des sillons sur le groupe V et permettrait que cette clientèle ne vienne pas à Mantes en voiture et en car, ce qui sera source d'embouteillage considérable. L'investissement n'est pas si important, car les voies existent. Ne pas le faire, c'est aussi renoncer au développement économique du port de Limay et de la rive droite, qui n'est pas pour 2020, mais pour aujourd'hui. Dunlop a déposé une demande de permis à Limay qui représente 450 emplois. C'est aussi un secteur des Yvelines, que je sache.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Le port de Limay est un atout important du département. Il y a aussi le développement de la plate-forme multimodale d'Achères et il y aura à terme le port de Triel. Mais aujourd'hui, l'essentiel sur le plan économique et pour l'emploi, c'est le port de Limay. Le rabattement sur Mantes est donc important.

M. SAINT-AMAUX – C'est pourquoi je souhaite ajouter dans les attentes du Département « développer et améliorer le rabattement ferré de la rive droite sur Mantes » en précisant même, afin que ce soit clair pour la SNCF, « groupe VI ».

M. TAUTOU – L'EPAMSA va déposer aussi un cahier d'acteur et faire ces propositions. Il n'y a aucune opposition, au contraire.

M. LE PRESIDENT – Oui, ce sera intégré dans le cahier d'acteur de l'EPAMSA. Dans nos cahiers, il faut mettre des conditions d'acceptation. Mais l'enjeu, ce sont des arrêts plus fréquents à Mantes et à la gare de la Confluence.

M. SAINT-AMAUX – Il faut que chacun comprenne que c'est l'intérêt des Yvelines dans leur ensemble, pas seulement de Mantes ou d'Achères. Et il faudrait que les cahiers d'acteur du Département, de l'EPAMSA et de la commune demandent la même chose.

M. TAUTOU – Jean-Marie Tétart a réuni l'ensemble des acteurs sur ces propositions. Nous sommes bien dans le même état d'esprit.

M. LE PRESIDENT – Philippe Tautou veillera à ce qu'on intègre la demande de Jacques Saint-Amaux.

M. JOLY – Au nom de la communauté de communes des boucles de la Seine, je suis très heureux que nous rédigeons ce cahier d'acteur. Pour l'instant le développement des transports dans cette zone très urbanisée nous a posé problème et a plutôt concouru à diminuer l'offre – que ce soit Eole ou la LNPN. Pourtant nous avons, pour les vingt ans à venir, des projets de maillage avec la tangentielle qui doit arriver à Sartrouville et le T2 qui s'arrête à quelques kilomètres sans que la liaison vers Sartrouville ou la tangentielle soit assurée. Le cahier d'acteur porte sur une partie des Yvelines très urbanisée et complètement enclavée. Je pense comme Jacques Saint-Amaux que le développement des transports vers le grand large ne peut se faire au détriment de zones déjà surchargées : on irait à l'inverse de l'effet recherché, en augmentant encore le nombre des transports individuels alors qu'il faut penser en termes de transports publics. Je me félicite au moins que sur le RER A il y ait désormais des rames à deux étages qui vont soulager le trafic. Mais c'est bien d'un maillage de l'ensemble du territoire qu'il s'agit.

M. BEL – Je partage le point de vue d'Alexandre Joly et je voudrais dire à quel point la situation est difficile pour la boucle de Montesson. La voie ferrée de Saint-Lazare à Achères est à deux fois une voie ; ensuite il y a une troisième et une quatrième voie. Cela implique une gestion très contrainte. Eole va passer dans les gares de Houilles et de Sartrouville sans s'arrêter, à partir de 2020. Dès lors, il y aura un recul du service public offert pour notre boucle qui compte 170 000 habitants.

M. JOLY – Déjà sensible maintenant !

M. BEL – En effet. Or nous avons construit tous nos schémas sur la base d'un maintien du service public des transports. De plus les ponts sont saturés et il est logique de développer, comme nous l'avons fait, notre réseau de bus en fonction des gares ; aujourd'hui elles n'assurent plus le service qu'on peut attendre et déchargent moins de personnes. Dans le porter à connaissance du préfet, tout cela n'était pas indiqué. Nous nous sommes pourtant engagés collectivement à construire, dans la boucle, 702 logements par an. Comment va-t-on transporter ces gens ? Devons-nous demander au préfet un porter à connaissance supplémentaire pour réduire le nombre de logements ? La Région Ile-de-France prône d'en construire principalement là où l'on fait des efforts de transports publics, et autour des gares on doit densifier. Si l'on diminue le service public, faut-il dédensifier ? La question se pose vraiment.

M. TISSIER – Je ne peux qu'abonder dans ce sens. En découvrant cette ligne nouvelle à quatre milliards d'euros, j'ai d'abord pensé qu'il faudrait peut-être commencer par Paris-Mantes : On a en effet bien du mal à gérer les déplacements de populations que l'on fait venir. Il est très bien de faire une ligne Paris-Le Havre, notamment pour le fret ; mais notre priorité, c'est de dégager la circulation des boucles de la Seine.

M. BEL – Cela étant, notre discussion a un côté très académique, car nous savons tous que l'Etat emprunte un milliard par jour et que cette situation doit cesser. Donc le financement n'est pas assuré. Nous faire croire, dans certaines réunions au STIF, que ce projet pourrait être opérationnel en 2025-2030, est illusoire. Il faudra 40 ou 50 ans.

M. SAINT-AMAUX – Nous travaillons pour nos petits-enfants.

M. LE PRESIDENT – Pour terminer quand même sur une note d'optimisme, les conseils régionaux et les conseils généraux de Normandie et toutes les communes autour de Rouen sont très engagés dans ce projet. Ils exerceront de fortes pressions. Mais effectivement, pour prendre l'exemple de la A 104,

même si nous parvenons à un accord sur le bouclage, rien ne dit que l'Etat ait les moyens de financer de telles infrastructures. Du moins aurons-nous travaillé à notre niveau, pour faire un cahier d'acteur, et, en liaison avec l'EPAMSA, faire entendre haut et fort la voix des élus des Yvelines.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Déclassement d'un tronçon de la RD 98

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé de déclasser une partie de la RD 98 à Fourqueux, appelé la rue des Hautes Auges, afin de la classer dans la voirie communale. Ce tronçon ne présente pas d'intérêt pour le Département.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Doublement de la RD 30 à Plaisir et Elancourt

M. LE PRESIDENT – Voici un des grands projets routiers du Département, très attendu par la population.

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Certainement, et c'est un axe important pour relier le nord et le sud des Yvelines. Cette fois, pour veiller à la bonne insertion dans un environnement délicat, à Plaisir, il vous est proposé de solliciter du Conseil régional des subventions pour aménager des protections acoustiques et une voie verte. Les travaux démarreraient à l'automne 2012. L'investissement sera de 14 millions d'euros, pour améliorer la vie de la population.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Et l'infrastructure dans son ensemble coûte plus de 78 millions d'euros. On peut la comparer à la voie nouvelle Montesson-Sartrouville, pour cent millions d'euros ou le prolongement de la tangentielle ouest de Saint-Cyr à Saint-Germain pour cent millions également – et je ne parle bien sûr que de la participation du Département.

M. GOURDON – Cet aménagement est attendu par la population, mais avec une certaine appréhension. Le doublement de la voie n'est pas sans effet sur l'environnement et les habitations qui sont à proximité immédiate. Des efforts sont réalisés pour isoler les bâtiments. Mais cet aménagement va supprimer un accès à l'un des quartiers de Plaisir. Dans un département où les axes nord-sud font défaut, ils se transforment en couloirs à voiture et j'ai peur que celui-ci ne subisse ce sort puisque l'A12-A13 est souvent encombrée. La population sera gênée par cet afflux. Vous parlez de circulation douce. Mais dans ce cas, elle s'interrompt à l'avenue Charles de Gaulle et il n'y a pas de liaison au nord de la voir ferrée, vers la zone rurale.

J'ai déjà fait part des appréhensions de la population de Plaisir sur cet aménagement. Ces travaux ne leveront pas toutes les craintes, notamment ils ne régleront pas les problèmes de circulation des habitants de Plaisir.

M. LE PRESIDENT – Mais ils vont bien améliorer la protection phonique et l'insertion paysagère.

M. GOURDON – Je crains qu'en supprimant une liaison avec les quartiers sans en créer d'autre, on ne provoque une circulation parasite dans tous les quartiers. On ne pourra en effet rejoindre le centre de Plaisir qu'aux extrémités de la route des deux plateaux.

M. LE PRESIDENT – Alain Monteil veillera à ce que ces travaux aient lieu dans les meilleurs délais ; ils doivent démarrer à l'automne 2012.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pôle d'échanges multimodal de Versailles-Chantiers

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – L'aménagement du pôle multimodal de Versailles-Chantiers est un projet majeur, puisqu'il s'agit de la deuxième gare d'Ile-de-France en dehors de Paris. La nouvelle municipalité a souhaité amender le projet initial. Il a donc fallu apporter des crédits supplémentaires. Il vous est proposé un avenant afin de fournir, avec l'Etat et la Région, ce financement supplémentaire, de 3 330 000 euros pour notre part. Au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, il était inscrit 8 millions d'euros, ce qui donne un idée du temps qu'il faut pour conduire ces projets. La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce projet a été plus que modifié, il a été bouleversé. Bizarrement, quand on amende, cela coûte toujours plus cher. Il s'agit donc de 10 millions, que nous prenons en charge à égalité avec l'Etat et la Région.

M. BARTH – On voit là que les financements croisés, cela aide.

M. LE PRESIDENT – Oui, mais le problème c'est la maîtrise du projet et les délais qu'on ne contrôle pas.

M. BARTH – Quand, avec la réforme territoriale, il n'y aura plus qu'une collectivité, on n'aura plus de subventions de ce montant.

M. LE PRESIDENT – Cela dépend des domaines.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux communes pour les transports en commun

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé de proroger de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, le programme 2007-2011 d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes et d'attribuer à cinq communes supplémentaires, 34 399 euros de subventions.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux lignes de transport public routier

M. LE PRESIDENT – Nous nous sommes entretenus lors du débat d'orientations budgétaires de ce dossier sur lequel Jean-Louis Barth est intervenu.

M. TISSIER, *rapporteur* – Je dois d'abord dire qu'en commission, je n'ai pas pris connaissance des passages concernant la suppression de l'aide permanente. De ce fait, je ne suis pas favorable à la délibération que je vais vous rapporter.

Actuellement, le Département subventionne les lignes qui ont l'agrément Carte orange, desservent au moins trois communes des Yvelines et ont, à l'origine, bénéficié d'une subvention d'une collectivité locale, dont le taux de couverture des dépenses est au moins de 40 % et si la publicité de notre financement est assurée. Le total des aides du Département pour 2010 est arrêté à 1 709 419 euros, dont 1 790 128 euros d'aides permanentes.

L'aide incitative bénéficie à une ligne pour un mois ; elle passera en aide permanente à compter du mois de février, ce qui explique l'essentiel de la baisse de la participation départementale. Aucune demande de subvention pour une ligne nouvelle n'a été transmise au titre de 2010.

L'aide permanente bénéficie à 58 lignes. L'évolution de la participation départementale au titre de l'année 2010 s'explique par une baisse de la participation moyenne des collectivités ou de leurs groupements sur les lignes subventionnables, certaines lignes ne l'étant plus dans le cadre de la mise en place progressive de la nouvelle contractualisation du STIF.

Une ligne n'est plus subventionnée par la commune de Rambouillet et la demande de subvention de la commune de Conflans-Sainte-Honorine n'est pas recevable, la ligne desservant moins de 3 communes. Vingt-sept lignes ne bénéficient pas de la subvention départementale au titre de 2010 : sur 10 lignes, le ratio entre recettes et dépenses est inférieur à 40 % ; 5 lignes ont été excédentaires en 2010 ; 12 lignes n'ont pas fait l'objet d'une demande de subvention ou la demande est incomplète.

En résumé, le déficit des transporteurs pour 2010 est de 12 531 315 euros. Le législateur a réformé l'organisation des transports en commun en Ile-de-France, qu'il a confié au STIF, lequel finance leur fonctionnement, tandis que l'investissement relève de la Région, notamment au titre des contrats de Plan. Depuis 2007, le Conseil général des Yvelines privilégie également une intervention en faveur de l'investissement.

Par ailleurs, le Conseil du STIF a achevé la contractualisation des 340 lignes OPTILE, hors RATP desservant les Yvelines, dont 28 contrats de type II signés entre le STIF et les entreprises privées pour les réseaux de bassin, 25 conventions partenariales signées entre le STIF, les entreprises privées et les collectivités locales qui participent au financement de l'offre bus.

Le Conseil général fait valoir que ces nouveaux contrats modifient les modalités d'intervention financière du STIF et des collectivités locales pour le développement de l'offre bus. La participation des collectivités locales sera pérennisée et actualisée, alors qu'à Paris et en Petite Couronne, elle ne l'est pas, l'offre nouvelle sera financée par celui qui la demande – STIF ou collectivité locale ; le calcul de la contribution financière du STIF étant basé essentiellement sur les coûts de production, et non plus sur la fréquentation, Le STIF ayant modifié son mode de participation, les recettes versées par les voyageurs couvriront généralement moins de 40% du coût d'exploitation, ce qui est le critère conditionnant l'aide départementale pour l'aide permanente. Dans ce contexte, le Président du Conseil général propose de ne pas modifier les critères de subvention, ce qui se traduira par le maintien de l'aide incitative et une disparition probable de l'aide permanente. Mais je pense que nous en débattons encore.

La commission Equipement a émis un avis favorable – mais sans ma voix - et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La commission a donc émis un avis favorable à la majorité, sans la voix du rapporteur, mais celui-ci a néanmoins rapporté avec beaucoup d'objectivité.

M. SYLVESTRE – Compte tenu des éléments rappelés par Joël Tissier, le groupe des élus de gauche votera contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT – Je voudrais aussi souligner l'aide que le Conseil général apporte pour les parcs relais, les transports à la demande, les transports en commun en site propre. Cela participe au rabattement des voyageurs sur les gares routières et à l'amélioration du service.

Les transports sont de la compétence du STIF et le Département œuvre à ses côtés. Le STIF a fait des efforts pour améliorer sa participation, mais nous n'avons jamais eu son accord pour une labellisation du réseau départemental yvelinois. La Région intègre dans son réseau un certain nombre de lignes, dont je ferai communiquer le détail aux élus de gauche.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec 9 voix contre (groupe des élus de gauche).

Diagnostic sur des réhabilitations à l'hôtel du Département

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter le lancement d'un diagnostic préalable à une opération de travaux de réhabilitation sur les pots à feu et les balustrades des façades de l'Hôtel du Département et la préfecture. Nous vous rendrons compte ensuite.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège George Sand à Magnanville

M. TAUTOU *suppléant* M. VIALAY, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Président du Conseil général à signer le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de travaux de réhabilitation et de restructuration, y compris la demi-pension, du collège George Sand à Magnanville, avec l'équipe composée de la société Jacques Paul, Bect / Crecept / Charles Dard pour un montant de 430 000 euros hors taxes.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. SYLVESTRE – Je remercie mes collègues, car le collège de Magnanville en avait bien besoin.

Acquisition d'un appartement pour le centre maternel de Porchefontaine

M. LE PRESIDENT – Nous complétons les acquisitions de logements que le centre maternel met à la disposition de mères isolées pour qu'elles deviennent autonomes.

M. TAUTOU *suppléant* M. MALLE, *rapporteur* – Dans ce cas, il s'agit d'un appartement à Montigny-le-Bretonneux, pour un prix de 228 000 euros plus 11 000 euros de frais d'agence.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – L'examen de cette délibération est reporté. Il est nécessaire que l'Assemblée adopte l'opération de déconstruction-reconstruction envisagée avant de m'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

M. DELAPORTE – J'ose espérer, monsieur le président, qu'il ne s'agit pas d'un report *sine die*.

M. LE PRESIDENT – Pas du tout. Nous veillerons à ce qu'il n'y ait aucun retard. Ce dossier vous sera soumis en décembre.

Festivals professionnels de musique et de danse

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Le Conseil général apporte chaque année son soutien aux principaux festivals de musique et danse et aux associations de soutien aux orgues yvelinoises. Il vous est proposé de soutenir 28 festivals et 3 associations de soutien aux orgues, pour un montant global de 187 238 euros contre 182 263 euros attribués à 27 festivals et 3 associations en 2010. L'événement Blues-sur-Seine est le festival yvelinois le plus important du territoire.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec le rectorat de l'académie de Versailles

M. PIVERT, *rapporteur* – Afin de disposer des données nécessaires à l'exercice des responsabilités qui lui ont été transférées par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département a approuvé le 12 juillet 2006 la convention signée avec le Rectorat portant sur la mise à disposition de données statistiques, actualisées chaque année, consistant en la transmission d'un fichier anonyme des élèves et des formations suivies, d'un fichier anonyme de localisation géographique de la résidence des élèves et d'un fichier des migrations d'élèves entre académies.

Compte tenu de l'accroissement des données statistiques demandées par les conseils généraux, le ministère de l'éducation nationale a formalisé ces données pour être en conformité avec les textes de loi relatifs au secret en matière de statistiques ou à la protection des données. Ainsi la convention précitée porte engagement du Département de confidentialité et limitation de droits et d'usages des données transmises.

La nouvelle convention soumise à votre approbation reprend les dispositions de la convention de 2006 en y intégrant les deux points suivants : l'accès du Département à la base de données relative au parc immobilier des établissements publics du second degré et la fourniture par le Département des données relatives aux personnels assurant les fonctions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique affectés dans les établissements.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre dramatique national de Sartrouville

M. PIVERT, *rapporteur* – Le Département soutient les 24 centres d'action culturelle pour leur saison de spectacles, dans le cadre de conventions sur objectifs. Le total des subventions pour 2011 s'élève à 1 038 600 euros. Le dossier présenté par le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines – Centre

dramatique national n'a toutefois pas pu être intégré à ce rapport global, compte tenu du montage juridique propre à cet établissement à savoir, une convention bipartite annuelle entre lui et le Département, issue d'une convention biennale à conclure avec les autres partenaires du théâtre que sont l'Etat et la ville de Sartrouville.

Dans le cadre des préconisations du ministère de la Culture, la D.R.A.C. Ile de France a souhaité signer avec les collectivités locales engagées auprès du C.D.N., une convention fixant sur deux ans les activités de l'établissement, les outils mis en œuvre pour remplir ses missions et ses engagements quant à leur réalisation.

Un accord venant d'être trouvé sur les termes de cette convention 2011-2012, il est à présent possible de décliner la convention financière 2011, qui prévoit d'allouer une subvention départementale de fonctionnement à hauteur de 360 303 euros. Ce montant est en augmentation de 4 803 euros par rapport à 2010, afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation, qui impacte les coûts de fonctionnement de la structure.

Il est donc soumis à votre approbation la convention de partenariat quadripartite conclue pour deux ans, accompagnée de ses deux annexes : le contrat de décentralisation dramatique signé avec le directeur et la convention conclue entre la Ville et le Théâtre ; un tableau récapitulant l'activité du théâtre de Sartrouville et des Yvelines – Centre dramatique national ; la proposition financière afférente ainsi que les objectifs de conventionnement proposés pour cette année ; la convention financière sur objectifs 2011. La subvention étant supérieure à 23 000 euros, je vous propose à titre dérogatoire, d'adopter les modalités de versement votées en septembre dernier pour les autres centres d'action culturelle, à savoir un acompte de 80 % à compter de la notification de la convention, suivi du solde de 20 % en fin d'exercice budgétaire 2011, sur présentation d'un bilan provisoire d'activité.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je vous rappelle à tous que les commissions ont étudié ces rapports, et qu'il s'agit donc d'en extraire l'essentiel. D'ailleurs, vous avez désormais un petit résumé encadré en tête de délibération, ce qui est utile aux collègues qui n'appartiennent pas à la commission concernée.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Manifestations dans le domaine cinématographique

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Le Conseil général soutient l'organisation de manifestations dans le domaine cinématographique afin de permettre l'accès de tous au cinéma et de favoriser la diversité culturelle. Pour 2011, il vous est proposé de soutenir quatre associations, pour un montant global de 12 265 euros, en reconduisant les subventions allouées les années précédentes au Cinéclub de Vélizy, pour son Festival de courts-métrages, à hauteur de 765 euros et à l'association « Plan Large » pour son Festival des Juniors, à hauteur de 9 000 euros ; en reprenant la subvention l'association « Culture et Cinéma, » pour son Festival « De l'écrit à l'écran », à hauteur de 2 000 euros ; en répondant favorablement à une nouvelle demande, celle de l'association « Les lumières de Carrières-sur-Seine » pour 500 euros. Par ailleurs, je vous propose de reconduire la convention qui lie le Département à l'association Plan Large, en lui fixant une durée annuelle.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il y a beaucoup de cinéclubs dans les Yvelines, mais il y en avait beaucoup plus autrefois. Il est bon de les soutenir.

Projets humanitaires jeunes 78

M. DESJARDINS *suppléant* M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé de modifier le règlement du dispositif « projets humanitaires jeunes 78 » par harmonisation avec notre politique de coopération internationale afin d'aboutir à un seul type d'aides pour ce type d'activités. Les changements à retenir sont les suivants : les associations doivent avoir leur siège social dans les Yvelines, les projets doivent porter sur la zone de solidarité prioritaire de la France ; le nombre de jeunes Yvelinois qui peuvent en bénéficier est limité à huit ; la commission de coopération internationale donnera son avis sur les projets.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel

M. LE PRESIDENT – Jean-Louis Barth nous a déjà dit que s'engager dans cette voie était un beau progrès.

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il s'agit d'adhérer, pour la fourniture des bâtiments départementaux et en particulier des collèges publics, au groupement de commandes de gaz naturel coordonné par le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France, le SIGEIF. Ce début de mutualisation des achats de fluides devrait nous procurer, à terme, des économies.

M. LE PRESIDENT – Ou peut-être absorber les augmentations.

M. DELIGNE – En effet, compte tenu de l'augmentation du prix du gaz, ce sera de toute façon positif. La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions culturelles

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Le Conseil général se propose de soutenir, en fin d'exercice 2011, trois manifestations qui concourent au rayonnement des Yvelines : le concours international de piano d'Ile-de-France à Maisons-Laffitte attirant des participants du monde entier, le centième anniversaire de l'association Saint-Louis de Poissy permettant des mises en lumière originales de la ville et le Salon du livre essartois pour l'organisation de sa deuxième édition. Le montant des aides s'élèverait respectivement à 2 000 €, 5 000 € et 76 €.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Bureau d'information de France 3 Ile-de-France

M. LE PRESIDENT – L'installation de ce bureau dans les Yvelines était très attendue.

M. PIVERT, *rapporteur* – Le Département a instauré une politique d'aide aux radios et télévisions yvelinoises qui participent à l'animation et donc à l'attractivité du territoire. Les modalités du partenariat ont été débattues lors de la séance précédente. Lors d'une discussion constructive entre les parties, France 3 Région a manifesté sa volonté de couvrir l'information au plus près du territoire. Il vous est proposé d'adopter une convention relative à la création de son bureau d'information de proximité.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – France Télévision FR3 a 102 bureaux locaux en France qui, tous, bénéficient de subventions des collectivités au titre de l'animation du territoire. Ils accueilleront les autres chaînes de télévision, par exemple lors du Paris-Nice, dans leurs locaux. Ceux-ci seront installés provisoirement dans des bâtiments départementaux, puis dans des bâtiments appartenant à la ville de Versailles. J'espère qu'ainsi le journal régional couvrira bien toutes les manifestations qui se déroulent dans les Yvelines.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Personnel départemental

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé de transformer 33 postes au tableau des effectifs pour tenir compte des réorganisations de services et de la mobilité des agents au cours de l'année. Le coût de cette mesure s'élève à 38 990 euros en année pleine.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 13 heures 15.

Prochaine séance : vendredi 16 décembre 2011 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Maryse DI BERNARDO.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Communications de Monsieur le Président | 1 |
| Adoption d'un compte rendu analytique | 2 |
| Désignation de représentants de l'Assemblée dans un organisme extérieur..... | 2 |
| Rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France - Gestion exercices 2004 et suivants | 2 |
| Débat d'orientations budgétaires 2012 | 5 |
| Décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 | 15 |
| Aide aux collectivités pour leurs édifices culturels structurants | 16 |
| Prêt d'OSEO à la société Vectra..... | 17 |
| Aides à l'agriculture dépolluante..... | 18 |
| Aide aux organismes agricoles | 18 |
| Dispositif économique départemental 2010 | 19 |
| Soutien à l'association « Le vivant et la ville » | 20 |
| Plan climat-énergie territorial..... | 20 |
| Programme « Habiter mieux » | 21 |
| Taxe d'aménagement | 21 |
| Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse..... | 22 |
| Convention avec l'école nationale supérieure du paysage sur la vallée de Seine | 22 |
| Contrats ruraux..... | 23 |
| Contrats eau..... | 23 |
| CDOR..... | 24 |
| Foyer pour adultes handicapés à Saint-Rémy-lès-Chevreuse | 24 |
| Maison de retraite Richard à Conflans-Sainte-Honorine..... | 25 |
| Subvention du programme d'action sociale de la communauté de communes des coteaux de Seine | 25 |
| Remise à titre gracieux | 25 |
| Contrat social de territoire de Mantes-la-Jolie..... | 26 |
| Prise en charge de l'obésité en pédiatrie..... | 26 |
| Foyers de jeunes travailleurs | 26 |
| Convention avec le réseau de santé mentale Yvelines Sud..... | 26 |
| Ligne nouvelle Paris-Normandie..... | 27 |
| Déclassement d'un tronçon de la RD 98 | 30 |
| Doublement de la RD 30 à Plaisir et Elancourt | 30 |
| Pôle d'échanges multimodal de Versailles-Chantiers..... | 31 |
| Aide aux communes pour les transports en commun | 31 |
| Aide aux lignes de transport public routier..... | 32 |
| Diagnostic sur des réhabilitations à l'hôtel du Département | 33 |
| Collège George Sand à Magnanville | 33 |
| Acquisition d'un appartement pour le centre maternel de Porchefontaine | 33 |
| Festivals professionnels de musique et de danse | 34 |
| Convention avec le rectorat de l'académie de Versailles | 34 |
| Centre dramatique national de Sartrouville | 34 |
| Manifestations dans le domaine cinématographique | 35 |
| Projets humanitaires jeunes 78 | 36 |
| Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel | 36 |
| Subventions culturelles..... | 36 |

| | |
|--|----|
| Bureau d'information de France 3 Ile-de-France | 36 |
| Personnel départemental..... | 37 |